

**l'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

**en page 3**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LU**  **OUVRIÈRE**

**UNION COMMUNISTE (trotskyste)**

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1709 - 13 avril 2001 - prix : 9F

**LU-Danone, Marks et Spencer,  
et les autres...**

**INTERDIRE LES  
LICENCIEMENTS  
SOUS PEINE  
DE RÉQUISITION !**



**La grève à la SNCF**

**(pages 10-11)**

# SOMMAIRE

## Leur société

- 4 - Les destructions d'animaux
- Peinture au plomb dans les écoles
- Lettre de lecteur: les agents des impôts et la prime à l'emploi

## Licenciements

- 5 - 12 et 21 avril: manifestations avec ceux de LU et Marks et Spencer
- Du boycott à la lutte nécessaire
- 6 - Interdiction des licenciements!
- 7 - LU - Ris-Orangis: manifestation
- LU - Château-Thierry: on continue
- Le Conseil régional d'Ile-de-France et Danone
- 8/9 - Marks et Spencer:
  - les manifestations à Paris et à Lille
  - le rejet du plan social
  - un requin du commerce
- Patronat, droite, gauche gouvernementale et les licenciements

## Tribune

- 6 - SNCF: ministres, patrons, syndicats contre les grévistes

## SNCF

- 10 - Ceux qui se battent ont raison
- La presse contre la grève
- 11 - Échos de la grève

## Dans les entreprises

- 12 - Abilis/Grenoble
- Michelin/Saint-Doulchard (Cher)
- Bosch/Beauvais
- 13 - Atelier de la SNCM - Marseille
- Caddy/Willems (Nord)
- Clinique de la Roseraie/Venissieux (Rhône)

## Enseignement

- 14 - La réforme du collège de Lang
- Lang et les tout-petits
- Oullins (Rhône): une école menacée de fermeture

## Il y a 30 ans

- 15 - Le manifeste pour le droit à l'avortement

## Dans le monde

- 16 - Ex-Yougoslavie: Milosevic et les autres
- Renault en Roumanie

## L'aide aux licenciés économiques en panne

Les licenciements économiques se multiplient. Rien que pour janvier et février derniers, on en a compté 30 000.

Or, actuellement, les Plans d'aide au retour à l'emploi destinés aux licenciés économiques sont en panne. L'ancien dispo-

nitif s'est arrêté le 31 décembre. Le nouveau (le PARE) commencera le 1<sup>er</sup> juillet.

A-t-on interdit au patronat les licenciements économiques pendant six mois? Surtout pas, c'est aux travailleurs licenciés qu'on demande de prendre patience!

## Licenciés de tous les pays...

Il n'y a pas qu'en France que la productivité et la rentabilité font des dégâts sur l'emploi. Bien des trusts français font, plus ou moins, la même chose à l'étranger.

Ainsi, par exemple, Alcatel s'appête à supprimer 1 100 emplois aux Etats-Unis, soit 5%

de ses effectifs sur le sol américain. Quant à Renault, le plan de réorganisation de sa filiale roumaine Dacia prévoit d'ici 2004 la disparition de plus de 11 000 emplois sur les 27 000 actuels.

Voilà comment les capitalistes «bien de chez nous» prennent leur part à la mondialisation.

## Femme, jeune et précaire

La Caisse nationale d'assurance maladie, qui s'occupe de la Couverture maladie universelle (CMU), vient d'établir que ses 5 millions de bénéficiaires se concentrent dans les régions fortes en RMIstes (Nord-Pas-de-Calais et Seine-Saint-Denis).

Le bénéficiaire-type est une femme de 27 ans (42% ont moins de 20 ans). Et pour cause: le travail précaire (intérim, CDD et travail à temps partiel non choisi) est majoritairement imposé aux femmes et aux jeunes.

## Un SDF tiré d'affaire

Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, vient de s'offrir un pied-à-terre de 530 m<sup>2</sup> sur Park Avenue, l'une des plus prestigieuses artères de New York. Coût de l'opération: l'équivalent de 125 millions de francs.

Pourquoi regarder à la dépense quand on peut la faire

passer pour un logement de fonction?

Les salariés du groupe Vivendi qui, comme tous les salariés, voient leur salaire bloqué depuis des années, mais doivent quand même payer de plus en plus cher pour se loger, apprécieront!

## La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky

aura pour thème:

# PRODUCTION ALIMENTAIRE ET CAPITALISME

Vendredi 27 avril à 20h30

Salle de la Mutualité,  
24, rue Saint-Victor à Paris (5e)

Métro: Maubert-Mutualité  
Participation aux frais: 20 F

# FÊTES DE LUTTE OUVRIÈRE

## • SAINT-NAZAIRE

Samedi 21 avril  
de 16 heures à minuit  
Salle Jacques-Brel

## • ANGERS

Samedi 28 avril  
de 15 heures à minuit  
Salle Aragon à TRÉLAZÉ

N'oubliez pas  
les 2, 3 et 4 juin  
(week-end de la Pentecôte)  
**LA FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE**  
À Presles (Val-d'Oise)  
Retenez la date!

## La misère de la santé

Après les infirmières de bloc opératoire, les infirmières anesthésistes, les sages-femmes, les infirmières des cliniques doivent manifester cette semaine. Dans les hôpitaux, les médecins des urgences tirent une nouvelle fois le signal

d'alarme: ils ne peuvent plus faire face.

Au-delà des aspects particuliers que peuvent prendre les revendications, il y a un point commun: il faut plus de moyens humains et financiers pour la santé.

## Le travail, ce n'est pas la santé

Les institutions européennes ont refait, dix ans après, une enquête sur les conditions de travail. Celle-ci révèle leur aggravation: 47% jugent leurs conditions de travail plus pénibles, 37% se plaignent de devoir porter de lourdes charges, 29% s'estiment exposés à un bruit intense.

La cause est dénoncée: un travail intensifié. Plus d'un salarié sur deux doit travailler «à

très grande vitesse», car les délais sont trop serrés.

Il s'en suit une dégradation de la santé: 33% se plaignent du mal de dos, 28% du stress, 23% des problèmes musculaires et autant se sentent épuisés. Enfin, plus le travail est précaire, plus il est pénible. Pas besoin d'une coûteuse enquête pour montrer aux travailleurs que leurs conditions de travail empirent.

## LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotsky) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotsky) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 63 06 83 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 La Blanc-Mesnil - 01 49 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 695.

## SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

## ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM: \_\_\_\_\_  
 PRÉNOM: \_\_\_\_\_  
 ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL et VILLE: \_\_\_\_\_  
 COMPLÈMENT D'ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de: \_\_\_\_\_  
 (rayer la mention inutile).  
 Ci-joint la somme de: \_\_\_\_\_  
 Règlement:  
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,  
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

## L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins  
d'entreprise du 9 avril 2001

# INTERDIRE LES LICENCIEMENTS SOUS PEINE DE RÉQUISITION !

■ Danone, Marks et Spencer, les cheminots, les sages-femmes : par-delà les différences entre le public et le privé, les travailleurs sont victimes d'une même offensive à travers laquelle le patronat vise avec l'aide du gouvernement à augmenter sa part au détriment du monde du travail.

Une campagne de presse s'en est prise aux cheminots sur le thème « une petite minorité prend la population en otage ». Mais les conseils d'administration qui, chez Danone ou Marks et Spencer, ont décidé des suppressions d'emplois, catastrophiques pour les victimes et leurs familles, ruineuses pour leurs villes, ne sont-ils pas infiniment plus minoritaires ?

Les travailleurs de la SNCF qui n'acceptent pas que leurs salaires soient freinés alors que leur travail augmente et que la direction n'embauche pas, et qui refusent l'abandon du service public au profit de la rentabilité commerciale, en vue des privatisations futures, ont raison de protester. Ils doivent avoir le soutien de tous les travailleurs.

Chirac ose proposer de légiférer pour imposer un service minimum en cas de grève dans le service public. Que ne propose-t-il de légiférer contre les entreprises qui affichent des bénéfices scandaleux et licencient quand même ? Que ne s'oppose-t-il à la privatisation qui mettra fin au service public alors qu'augmenter les effectifs ne peut que l'améliorer ?

Ce ne sont pas les grévistes qui font du mal à la SNCF mais l'État

qui, pour pouvoir mettre plus d'argent à la disposition du patronat, fait des économies sur le matériel comme sur le personnel, à la SNCF comme dans les services publics de la Santé ou de l'Éducation nationale.

Il y a de quoi être révolté par l'attitude de Danone et de Marks et Spencer qui ferment plusieurs établissements alors que les deux trusts sont riches grâce à ceux à qui ils portent des coups et dont l'un, Danone, a réalisé cette année encore des bénéfices considérables.

Les travailleurs de Danone ont appelé à boycotter les produits de l'entreprise. Il faut que cet appel rencontre l'appui de l'opinion. Même si cela ne se traduit pas par une diminution du chiffre d'affaires de ce trust, cela jettera au moins le discrédit sur son nom et réduira à néant l'impact de ses publicités qui coûtent des millions.

Par contre, les hommes politiques qui se précipitent sur ce boycott pour faire oublier qu'ils ne font rien pour empêcher les grandes entreprises de mépriser le sort de leurs travailleurs et des villes entières, sont de parfaits hypocrites.

Cela fait des années, notamment lors de la campagne présidentielle de 1995, que nous répétons qu'il est indispensable de légiférer pour sanctionner, en particulier par la réquisition, les entreprises qui affichent des bénéfices énormes et qui annoncent quand même des licenciements. Pire, Danone va continuer à béné-

ficier de milliards de dégrèvements sous prétexte qu'il a signé un accord sur les 35 heures.

Lorsque les conseillers régionaux de Lutte Ouvrière ont demandé que la subvention accordée à Danone pour une unité de recherches soit supprimée, le Conseil régional d'Ile-de-France a refusé leur proposition. Aujourd'hui, le socialiste Huchon, son président, sous la pression de l'opinion, en vient à bloquer cette subvention, et c'est heureux.

Eh bien, le gouvernement de son côté doit immédiatement proposer aux députés de la majorité dite de gauche une loi permettant de sanctionner sur leurs bénéfices, sur leurs biens qui pourraient être saisis, des comportements tels que celui de Danone ou de Marks et Spencer.

Les travailleurs n'accepteront pas éternellement que les trusts qui dominent l'économie puissent les pousser au chômage pour plaire à une poignée d'actionnaires, en foulant aux pieds les intérêts les plus élémentaires de la société. Ils finiront pas imposer les mesures indispensables.

\*\*\*

Lutte Ouvrière appelle à soutenir toutes les actions de protestation contre Danone et Marks et Spencer et à participer nombreux à la manifestation organisée à Calais le 21 avril.

Arlette LAGUILLER

## Surproduction de viande

# QUAND IL EST PLUS RENTABLE DE DÉTRUIRE

L'éclatement de la crise de la vache folle, à l'automne dernier, n'était pas sans poser des problèmes aux autorités européennes. Devenus méfiants, les consommateurs avaient ralenti leurs achats (de 30 % en moyenne, et jusqu'à 60 % en Allemagne), ce qui provoquait une surproduction.

Pour répondre à cette situation, l'Union européenne envisageait deux possibilités : acheter puis détruire purement et simplement les carcasses de bovins, ou bien acheter et stocker en attendant des jours meilleurs. La première solution tentait d'autant plus les responsables européens que les études faisaient état de coûts nettement moins élevés en cas de destruction.

En effet, les experts avaient estimé qu'il en coûterait 260 millions d'euros pour détruire 100 000 tonnes

de viande de bœuf, dont 140 à la charge de l'Union européenne, alors qu'en cas d'achat suivi de stockage, la facture s'élèverait à 300 millions d'euros, intégralement à la charge de l'Europe. De plus, dans le deuxième cas, la remise ultérieure des stocks congelés sur le marché risquait de peser sur les cours de la viande fraîche.

Il n'en demeurait pas moins que la perspective d'abattages massifs, suivis de gigantesques bûchers, risquait de choquer l'opinion publique. A juste titre.

Là-dessus, est arrivée la crise de la fièvre aphteuse. Au

grand soulagement des autorités européennes, du moins sur ce plan. En Grande-Bretagne, en France, en Hollande, en Belgique et en Allemagne, les destructions massives d'animaux, même si elles concernaient davantage les moutons que les bœufs, pouvaient être justifiées non par des critères de rentabilité mais par des raisons sanitaires. Ouf!

Voilà comment dans cette société pourrie par les critères de rentabilité, on en arrive à choisir de détruire tout ou partie de la production, qu'elle soit agricole ou industrielle d'ailleurs, plutôt que de la stocker ou de la céder à bas prix aux populations qui en ont besoin.

Un constat qui, à lui seul, vaut une condamnation de ce système!

Roger MEYNIER

## PROTÉGEZ-MOI DE MES AMIS

Commentant le refus de Chirac de répondre à la convocation du juge Halphen, dans le cadre de l'affaire des HLM de Paris, Giscard a déclaré dimanche soir, sur FR 3, qu'« aucune disposition de la Constitution » n'interdit au président de la République de témoigner. Sans le dire ouvertement, il a ainsi contredit les affirmations de Chirac qui avait invoqué sa qualité de président et la Constitution pour justifier son refus. Ce n'est pas la première fois que Giscard glisse une peau de banane sous les pieds de Chirac. N'ayant

jamais digéré la défection de son ancien Premier ministre, qui contribua à sa défaite dans l'élection présidentielle de 1981, Giscard nourrit depuis une rancune tenace vis-à-vis de Chirac. Alors, dès qu'une occasion se présente...

Quant à jouer les innocents, n'ayant aucune « affaire » à se reprocher, Giscard est bien mal placé. Des diamants de Bokassa aux avions renifleurs de pétrole, il traîne lui aussi quelques casseroles... La différence, c'est qu'à lui, la justice n'a jamais demandé des comptes.

R.M.

nos lecteurs écrivent

### Prime à l'emploi

## LES AGENTS PAYENT LES (IM)PÔTS CASSÉS

Dans notre centre des impôts, la campagne de déclarations des revenus est chaque année une période pénible. Le travail s'accumule et le sous-effectif se fait sentir encore plus qu'à l'ordinaire. Mais cette année, la campagne est encore plus difficile car la prime à l'emploi du gouvernement socialiste ne fait que nous compliquer la tâche. En effet, un grand nombre de contribuables viennent nous voir ne sachant ni comment remplir leur déclaration pour toucher la prime ni s'ils y ont droit. Et il faut avouer qu'avec la complexité de cette prime, nous avons bien du mal à répondre à tous. Les files d'attente s'allongent, et chaque agent se retrouve à accueillir jusqu'à 30 personnes par jour pour des entretiens qui ne sont pas faciles. Il n'est pas rare de passer 3/4 d'heure à éplucher les revenus et les heures de travail

d'une personne. Bien souvent au bout du compte, c'est la déception, car la prime ne représente que quelques centaines de francs. Et il est difficile d'expliquer à d'autres pourquoi malgré leurs petits revenus (allocations chômage, pensions de retraite) ils n'ont droit à rien.

Avec la fin de la campagne de déclarations des revenus, le surcroît de travail ne disparaîtra pas. Il faudra saisir les déclarations sur informatique, une cinquantaine par jour, sans compter les contrôles. Et nous sommes censés tout bien faire comme nous le serine la direction, qui fait mine d'ignorer le manque de personnel. Là encore, la prime à l'emploi n'arrangera rien. Car la complexité voulue de cette prime entraînera un nombre de réclamations bien plus important que les autres années.

Un employé

## Peintures au plomb dans les écoles parisiennes DES TRAVAUX À FAIRE DE TOUTE URGENCE!

Il y a un an, des peintures au plomb écaillées avaient été détectées dans une école élémentaire du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Alertée par les associations de parents d'élèves (FCPE) qui s'inquiétaient des risques de saturnisme pour leurs enfants, la Direction des Affaires Sociales de la Ville de Paris avait pris la décision de contrôler la présence éventuelle de plomb dans toutes les écoles de la capitale.

Maladie grave, le saturnisme est l'intoxication due au plomb, dont les conséquences peuvent être dangereuses pour la santé des femmes enceintes et des enfants habitant les logements insalubres. Dans ces vieux logements dégradés, le plomb se trouve partout et surtout dans les poussières, du fait

de la dégradation des anciennes peintures au plomb utilisées avant 1948 dans le bâtiment. Les probabilités d'inhalation mais aussi d'ingestion de peinture écaillée sont d'autant plus importantes que les bâtiments sont anciens et vétustes et les enfants en bas âge. Aujourd'hui plus de 5 % des adultes et près de 2 % des enfants de 1 à 6 ans auraient une concentration de plomb dans le sang bien supérieure à la normale.

Dans les écoles élémentaires parisiennes construites avant 1948, le danger de contamination des enfants existe et est bien réel, assurent les parents d'élèves. La capitale compte 325 écoles à risques sur 650. Pour la plupart, elles se situent dans les quartiers populaires de l'Est parisien. Depuis un an, seules 50 écoles ont été visitées et contrôlées par le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris. Ce laboratoire a trouvé des traces de plomb dans pas moins de 42 écoles! Inquiètes à juste titre, les associations de parents d'élèves dénoncent le peu de

moyens mis en œuvre pour détecter les teneurs significatives en plomb sur les murs des établissements scolaires. A raison d'une école détectée par semaine, le chantier ne sera pas bouclé avant... 2008! Elles s'élèvent également contre la lenteur d'exécution des travaux de rénovation. Mettre sur pied un seul laboratoire de détection pour toute la capitale afin de régler une question d'une telle gravité relève de l'incurie totale. Sans parler des dysfonctionnements de l'administration qui allongent encore les délais de mise aux normes des établissements scolaires.

Pourtant, l'intérêt général commanderait que tous les moyens techniques et financiers existants pour détecter, rénover les écoles concernées, soient mis en œuvre dans les plus brefs délais pour effacer tous risques futurs. Mais face à ce problème inquiétant de santé publique, les pouvoirs publics, eux, ne paniquent pas, c'est le moins que l'on puisse dire.

René.CYRILLE

12 et 21 avril

## MANIFESTONS AVEC CEUX DE LU ET DE MARKS ET SPENCER

Judi 12 avril, les salariés de LU (groupe Danone) et de Marks et Spencer devaient manifester contre les suppressions d'emplois qui touchent leurs deux entreprises. Les travailleurs de LU-Danone devaient partir, à 10h30, de la place Richelieu-Drouot pour

se rendre au siège de Danone, rue de Téhéran, où devait se tenir le Comité central d'entreprise ce jour-là. Le cortège devait passer vers 11 heures devant le magasin Marks et Spencer, boulevard Hausmann, un magasin qui doit fermer comme les 17 autres

points de vente de la marque en France.

Une autre manifestation se prépare à l'initiative du PCF. Les travailleurs de LU, de Marks et Spencer et de bien d'autres entreprises, dont les emplois sont sous la menace d'un plan social, devraient se

retrouver, avec ceux qui les soutiennent, samedi 21 avril, pour une manifestation nationale à Calais, où l'une des usines LU est menacée de fermeture.

Lutte Ouvrière appelle bien sûr à participer à ces deux manifestations.

### Danone-LU, Marks et Spencer et les autres

## DU BOYCOTT À LA LUTTE DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Les travailleurs du trust LU-Danone utilisent tous les moyens qui sont à leur portée pour se faire entendre, mais aussi pour peser sur les funestes projets de leur direction, et c'est plus que légitime. Leur appel au boycott des produits qu'ils fabriquent est un de ces moyens. Ils veulent à la fois montrer à leur PDG, prétendument social, et aux actionnaires du groupe, qu'ils ne peuvent pas décider impunément de les jeter à la rue, comme un banal emballage de biscuits. Mais ils veulent aussi permettre d'associer à leur lutte tous ceux qui, dans la population laborieuse, peuvent ainsi manifester leur solidarité contre ce sale coup patronal, un de plus. C'est une des façons de donner une ampleur plus grande à leur réaction.



Le cortège des travailleurs de LU dans une précédente manifestation (25 janvier dernier).

Nicole Notat et d'autres dirigeants de la CFDT ou Marc Blondel de FO discutent sentencieusement de l'opportunité d'une telle action, expliquant qu'elle favorise la concurrence, qu'elle peut même contribuer, en créant des difficultés à l'entreprise, à accroître le nombre de suppressions d'emplois. Avec une telle logique, il faudrait ne jamais rien faire. Car toute grève, toute augmentation de salaire, toute remise en question des conditions de travail se traduisent, c'est du moins ce que les patrons veulent faire croire, par des atteintes à la viabilité de leur entreprise. Il serait plus juste de parler de leurs profits qui seraient écornés. Mais personne ne parle de mettre en cause ces profits, qui sont, eux, sacrés, intouchables.

Il y a aussi ceux qui, tout d'un coup, découvrent que les grosses entreprises exagèrent et qui font assaut d'une indignation d'autant plus bruyante qu'elle est récente. On ne les avait pas autant entendus jusqu'alors : ni lorsqu'il fallait manifester contre les décisions de Renault de fermer son usine de Vilvorde, au lendemain de l'élection de la majorité dite de la gauche plurielle, ni contre l'annonce de suppressions d'emplois par Michelin, ne serait-ce qu'en défilant dans les rues de Paris, à l'époque.

On a vu successivement monter au créneau Jean-Pierre Chevènement, qui ne se souvient sans doute plus qu'il était ministre, il y a peu, dans un gouvernement qui laissait faire les licenciements, en particulier à l'Alstom de Belfort, dont il vient d'être réélu maire. Il a dans un premier temps réclamé que l'on rétablisse la loi qui imposait une autorisation administrative avant de procéder à des licenciements collectifs. Puis il s'est ravisé, demandant que l'on taxe ces licenciements, afin de les rendre plus coûteux pour les entreprises. Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a abondé dans le

même sens, mais a aussitôt tempéré son propos en expliquant qu'il fallait se garder des « solutions faciles à exprimer, mais pas faciles à appliquer », « qu'il ne fallait pas penser qu'on va tout cadenasser... », il ne faut pas que les entreprises, lorsqu'elles font des profits, soient dissuadées ». Les Verts appellent au boycott, tels Voynet ou son rival Mamère qui, théâtralement, a affirmé que puisque le boycott était illégal, il était prêt à aller en prison. On a même entendu le libéral Madelin réclamer « zéro licenciement » dans des entreprises qui faisaient des profits. Il est vrai que, sans doute embarrassé par son débordement verbal, il a expliqué, deux jours plus tard, qu'une telle mesure ne s'appliquait pas à Danone-LU qui avait créé plus d'emplois qu'il n'en avait supprimé.

Mais ces bonnes âmes de gauche et de droite semblent oublier qu'ils sont élus, et que certains ont même la majorité au Parlement, qu'ils ont des représentants au gouvernement ! Que n'utilisent-ils donc pas leurs positions pour faire voter une loi qui interdise les licenciements collectifs dans les entre-

prises qui font des profits ? Parce que ce ne serait pas à l'ordre du jour ? Mais les décisions de Franck Riboud, ou du PDG de Marks et Spencer ne créent-elles pas une situation qui justifie que l'on bouleverse le calendrier ? Une telle loi serait illégale, anticonstitutionnelle, alors que le droit des capitalistes est, lui, parfaitement légal et constitutionnel ? Mais à quoi servent alors des élus qui s'inclinent devant les lois existantes, qui sont destinées, on le constate une fois de plus, à protéger les intérêts des exploités contre les exploités ? A quoi correspondent ces discours compatissants à destination des travailleurs, s'ils ne se traduisent pas par des actes qui permettent à ces travailleurs de se protéger contre l'injustice sociale ?

La réaction des travailleuses et des travailleurs de Danone, de Marks et Spencer, peut, il faut le souhaiter et tout faire pour qu'il en soit ainsi, entraîner un élan de solidarité dans lequel pourraient se retrouver toutes les victimes actuelles et futures des mauvais coups patronaux. Elles sont nombreuses. On peut même dire, sans exagération, que cela englobe le monde du travail dans son ensemble.

Si on peut boycotter Danone, ou telle ou telle entreprise qui fabrique ou vend des produits de consommation courante, il est bien difficile de boycotter l'ensemble de l'économie. Par contre la classe ouvrière, toute la classe ouvrière, aussi bien celle qui produit des biscuits ou des yaourts pour LU-Danone, ou Nestlé, celle qui fait circuler les trains, celle qui, à tous les niveaux fait fonctionner cette économie et qui permet aux Franck Riboud, aux Marks et Spencer, aux Peugeot, aux Michelin et à tant d'autres de s'enrichir et de faire des profits, peut se retrouver ensemble pour imposer des mesures que les responsables politiques qui s'apitoient par opportunisme sur son sort, se refusent à décider.

Jean-Pierre VIAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

## SNCF Ministres, patrons, syndicats contre les grévistes.

Treize jours après l'appel de tous les syndicats de la SNCF à une journée d'action le 29 mars, la grève tenait ferme encore dans une dizaine de dépôts et la direction n'était pas parvenue à rétablir un trafic normal. Le PDG de l'entreprise ferroviaire, Louis Gallois, avait pourtant bénéficié de l'intervention appuyée du ministre PCF des transports Jean Claude Gayssot, de celle du leader de la CGT Bernard Thibault, sans compter celui de la fédération des cheminots Didier Le Reste, lesquels tous en chœur, avaient appelé à la reprise et crié haro sur les grévistes, fustigeant leur prétendu corporatisme et leur irresponsabilité.

Ces pelés, ces galeux de grévistes, il est vrai essentiellement des roulants, qu'ont-ils donc fait de répréhensible ? Ils se sont contentés de poursuivre la grève au-delà de la journée d'action, sur la base même des mots d'ordres syndicaux, c'est-à-dire sur des revendications générales à tous les cheminots.

Face à l'augmentation du trafic, fret et voyageurs, depuis quelques années maintenant, la SNCF a refusé d'embaucher en conséquence pour absorber la charge de travail supplémentaire. La mise en œuvre des 35 heures s'est également faite sans embauches correspondantes. Cela aboutit à une situation folle où la direction ne peut accorder ni les repos dus aux 35 heures, ni même les repos périodiques et les congés annuels de l'année 2000 ! Pour assurer malgré tout des congés, elle ferme des gares, elle supprime des trains... Par ailleurs, le gel des salaires, appliqué depuis des années, a été scellé avec les organisations syndicales signataires (CGT, CFDT) par l'accord 35 heures en 1999.

C'est cette situation faite aux cheminots qui est à l'origine de leur colère. A cela s'ajoute le projet de gestion par activité (« Cap clients »), qui demeure flou pour nombre d'entre eux, mais provoque la crainte d'éventuelles privatisations. En tout cas ce projet a pour objectif de diviser les cheminots et de tenter d'augmenter encore leur charge de travail.

Dans ce contexte, la journée d'action du 29 mars a connu un certain succès. Des centres ont reconduit la grève le lendemain. Le gouvernement et la SNCF inquiets des suites possibles, ont avancé les négociations du 9 au 5 avril.

La CGT et la CFDT, organisations majoritaires à la SNCF, ont adopté une attitude « responsable », demandant d'attendre le résultat des négociations du 5 avril, sans pour autant appeler à la grève, laissant ainsi l'initiative de l'action aux minoritaires. Mais à la base, les militants de la CGT, pas à l'aise face au mécontentement ambiant, ont souvent suivi le mouvement, d'autant que la politique de collaboration de leur fédération pour la mise en place des 35 heures leur vaut encore des rancœurs.

Il eut été étonnant dans ces conditions que la direction lors de la négociation du 5 avril ne lâche autre chose que des miettes : 0,7% en plus sur les salaires pour compenser la hausse annuelle des prix et des sommes ridicules

sur quelques primes, et la « suspension » jusqu'à de nouvelles négociations avec les syndicats du projet « Cap clients ». C'était cependant suffisant pour la CGT et la CFDT pour se prononcer pour la reprise d'une grève... à laquelle elles n'avaient pas appelé.

SUD, la FGAAC et FO se sont prononcés pour la continuation de la grève. Mais sans vraiment chercher concrètement à l'étendre là où elle n'était pas effective, c'est-à-dire aux catégories des sédentaires. C'était là pour eux une façon de se donner une image radicale à bon compte. Reste que ni SUD, ni la FGAAC, ni FO ne souhaitaient vraiment entraîner les deux autres syndicats à leurs côtés, leur préoccupation principale étant de marquer des points par rapport à eux, et de faire la preuve de leur « représentativité » auprès de la direction à qui ils reprochent de collaborer pour l'essentiel avec les dirigeants de la CGT et de la CFDT. Quant à la FGAAC, syndicat catégoriel par définition, ce fut pour elle l'occasion de tenter de dévoyer le mouvement sur des revendications purement corporatistes en réclamant une augmentation de 5% à 10% pour les seuls conducteurs.

Si ces syndicats, minoritaires aux élections chez les cheminots, ont partiellement réussi à atteindre leurs objectifs, force est de reconnaître que c'est grâce à la politique des dirigeants CGT et accessoirement CFDT. Les deux fédérations majoritaires n'ont même pas appelé à une journée d'action pour le 5 avril : elles avaient précisé qu'elles se contentaient de déposer un préavis pour permettre à ceux qui le souhaitaient de débrayer ce jour-là. Et pire, elles ont au lendemain incité les grévistes à la reprise, plus ou moins ouvertement, avec plus ou moins d'insistance, en fonction du rapport de force local. C'est ainsi par exemple qu'on a pu voir samedi 7 avril la CGT de Marseille, jusque-là encore dans la grève bien que s'étant prononcé pour son arrêt, se retirer du mouvement alors que 95% des conducteurs du dépôt votent en assemblée générale pour la continuation.

Cette politique des dirigeants de la CGT est sans conteste en relation avec la présence d'un ministre « communiste » aux transports et elle est à mettre au bilan de la participation du PCF au gouvernement de la gauche plurielle. C'est clair en tous cas à la SNCF où la dernière grève contre l'accord des 35 heures a déjà été ouvertement combattue par la CGT et le PCF. Elle paraît suicidaire à un certain nombre de militants ouvriers de la base et accroît le fossé avec leur direction, quand elle ne les conduit pas carrément à rompre avec leur organisation.

Si nous ne voulons pas que ces militants ou ces travailleurs combattifs soient transformés en adeptes de la pêche à la ligne, voire entraînés sur le terrain d'autres appareils - syndicaux ou politiques - pas moins partisans de la collaboration de classes, c'est à nous, l'extrême gauche, à qui il appartient de leur proposer une perspective politique.

L. G.

Convergences Révolutionnaires numéro 14 (mars-avril) :

Dans ce numéro, un dossier sur les méfaits de la domination de la France sur l'Afrique ; le point sur l'offensive patronale contre les retraites ; les perspectives de l'extrême gauche après les municipales ; correspondances d'entreprises : Danone, Renault, la Poste, tramways rouennais.

Pour se procurer ce numéro, 10 F, écrire à Lutte Ouvrière, pour la fraction.  
Abonnement : un an 60 F, de soutien 100 F.

## Licenciements

### UNE SEULE FAÇON D'EMPÊCHER LES LICENCIEMENTS : LES INTERDIRE !

L'émotion soulevée dans la population, et en tout premier lieu parmi l'opinion publique ouvrière, par les plans successifs de Danone et Marks et Spencer, a amené le personnel politique, à gauche mais aussi à droite, à multiplier les déclarations de protestation à l'encontre de ces entreprises qui licencient en annonçant des bénéfices ; et qui annoncent souvent ces licenciements justement pour faire encore croître les bénéfices, ou du moins en faire miroiter l'espérance, et ainsi faire monter le cours des actions, pour le double bénéfice des actionnaires.

Certains à gauche, comme Chevènement un temps et aujourd'hui la « gauche socialiste » par l'intermédiaire de Julien Dray, parlent de la réintroduction de l'autorisation administrative de licenciement, un spectre qui ne fait peur à personne. Car c'est pendant son existence, introduite par Chirac, que le nombre des licenciements s'est véritablement envolé.

D'autres se creusent la tête pour avoir l'air de faire des propositions répondant à l'attente populaire, mais qui sont souvent des formules plus qu'autre chose. Ainsi Madelin qui s'était laissé aller, sur le mode de la démagogie, à proposer d'instituer le « zéro licenciement », a dû préciser plus tard à son électorat de droite et de patrons obtus ce que cela voulait dire. Zéro licenciement ? C'est ce que fait Danone, a-t-il précisé, en reclassant, selon ses dires, quasiment tout le monde. Cela ne veut dire en aucune manière, dans la bouche de Madelin, empêcher les patrons de se débarrasser de leurs salariés.

Du côté de l'entourage de Jospin il paraît que l'on planche sur un arsenal législatif, qui serait à proposer en urgence au mois de mai à l'occasion du retour à l'Assemblée en deuxième lecture de projets de lois se rapportant aux problèmes sociaux. Mais comme le précise le porte-parole du PS Vincent Peillon, il s'agit simplement « de mieux encadrer la procédure des plans sociaux » lorsqu'une entreprise réalise des profits. François Hollande, premier secrétaire du Parti Socialiste, a précisé qu'il s'agissait de « rendre plus coûteuses les décisions de supprimer des emplois ». Quand on sait que dans les grandes entreprises les plans de licenciements sont provisionnés dans les comptes à hauteur de centaines de millions de francs voire de milliards, ce ne sont pas quelques mesurette marginales qui vont leur arrêter le bras plus que toutes les autres mesures prises par le passé. Et il y en a eu de nombreuses qui se sont révélées totalement impuissantes à faire échec aux décisions patronales, sauf à la marge et de façon très partielle.

Pourtant, chacun connaît la solu-

tion pour empêcher véritablement les licenciements collectifs dans les entreprises, et d'abord dans celles qui font du profit. Ce serait de les interdire purement et simplement par la loi sous peine de réquisition au bénéfice de la collectivité.

Cela serait utopique et impossible à faire ? Mais non ! Il existe dans la loi une multitude de cas où les sociétés industrielles et commerciales peuvent se voir réquisitionner sur-le-champ leurs avoirs en banque, voire leur simple droit à continuer une activité. Des procédures permettent ainsi de récupérer les machines, les stocks, les terrains immobiliers. Il s'agit de tout ce qui organise les relations des entreprises avec ceux qui leur doivent de l'argent et avec ceux à qui elles en doivent. De même en cas de besoin, pour ses finances, l'Etat a les mêmes prérogatives, encore plus facilitées par la loi.

Alors de la part de ceux qui refusent ces mesures de contrainte contre les patrons, qu'ils jugent trop radicales, il ne s'agit que d'un choix de classe. C'est par principe et non par impossibilité pratique qu'ils refusent de faire quoi que ce soit de sérieux et d'efficace, pour ôter le droit de licencier à ces grands patrons qui s'octroient des bénéfices scandaleux au travers des licenciements.

Le même Vincent Peillon, exprimant la pensée de Jospin et du gouvernement socialiste, et répondant à la proposition reprise à son compte par Bernard Thibault pour la CGT, sur l'éventuelle interdiction des licenciements, a déclaré : « L'interdiction des licenciements pour les entreprises qui font des bénéfices n'est pas une solution, car faire des bénéfices n'est pas préjudiciable ». En effet ce n'est pas préjudiciable... aux actionnaires, mais le fait de licencier pour accroître ses bénéfices est intolérable pour toute la société, à l'exception justement des actionnaires. On aura compris que c'est au bout du compte de leur côté que se situaient le gouvernement et le Parti Socialiste, quelles que soient leurs simagrées.

Paul SOREL

## LU-Danone

### MANIFESTATION À RIS-ORANGIS

À l'initiative des salariés de l'usine LU de Ris-Orangis (Essonne) une manifestation a défilé samedi 7 avril de la mairie d'Évry à celle de Ris. Environ 500 manifestants y participaient: délégations d'entreprises de la région, militants politiques, associations se sont retrouvés derrière la banderole du comité de soutien des salariés de LU.



La tête du cortège, souvent acclamée à son passage dans les cités ouvrières d'Évry et plus tard à Ris-Orangis, de la même manière, à son arrivée sur la RN 7, était composée d'ouvriers des sites de Ris et de Château-Thierry, mêlés à ceux

du groupe Exel touchés sur la région par le plan de licenciements chez Marks et Spencer. Scandant «*Les patrons licencient, licenciés les patrons*», «*Tout le monde se lève contre Danone*», tout le monde a allègrement parcouru les kilomètres.

Des prises de paroles du haut d'un podium dressé devant la mairie ont clôturé cette manifestation et, à l'invitation de l'intersyndicale de LU, le micro a été proposé à la suite des grévistes de Marks et Spencer, à tous ceux qui voulaient

soutenir le mouvement des LU.

La question de l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices a souvent été reprise dans les interventions, mais amalgamée par les représentants de la gauche plurielle, du PCF notamment, à la discussion sur l'aménagement de la législation sur les licenciements en préparation à l'Assemblée. Alain Krivine a également relaté les circonstances dans lesquelles le boycott des produits Danone avait été proposé au sein du Parlement européen. Enfin, notre camarade Daniel Lioubowny est intervenu au nom de Lutte Ouvrière, rappelant sa solidarité à double titre avec les grévistes, en tant qu'ouvrier lui-même et en tant

qu'élus au Conseil régional. Notant également que ce même conseil venait enfin au bout de trois mois de décider un gel relatif des subventions au groupe Danone, il a rappelé, avant de conclure, que les lois et décisions administratives, aussi utiles qu'elles soient parfois, ne sauraient en rien se substituer à ce que les travailleurs pourraient arracher par leurs luttes.

Toutes les interventions ayant été ponctuées d'applaudissements, le rassemblement s'est achevé aux accents de l'*Internationale* et rendez-vous a été donné pour la manifestation de jeudi 12 avril, devant les sièges de Danone et Marks et Spencer, boulevard Haussmann à Paris.

## LU-Château-Thierry (Aisne)

### NOUS NE BAISSONS PAS LES BRAS

La manifestation des travailleurs de LU-Danone à Paris du vendredi 6 avril avait été ajournée par les responsables fédéraux de la CGT et transformée en une journée de lutte dans chaque usine. Il a été annoncé qu'une nouvelle date était décidée pour la manifestation centrale à Paris et fixée au jeudi 12 avril, jour où se tient un comité central d'entreprise.

regroupés face aux bureaux de la direction où nous avons fait un bon feu avec des palettes. La fumée n'étant pas assez épaisse, nous y avons ajouté quelques pneus pour être sûrs que, de ses bureaux, la direction sentirait bien notre présence.

L'après-midi, une manifestation s'est rendue jusqu'à la sous-préfecture et nous nous sommes adressés une fois de plus à la population.

Ces débrayages ont été massifs et le moral d'autant plus haut qu'en fin d'après midi, suite à un coup de téléphone de la fédération nous avons appris qu'à Vervins et Jussy, où des usines LU sont aussi touchées, les débrayages avaient bien marché.

L'équipe de nuit n'a pas été en reste et a aussi débrayé à une très large majorité.

À partir du lundi 9 avril, nous avons commencé à nous mobiliser pour organiser la manifestation du 12 avril à Paris. Mais comme nous n'avions pas encore fait de visite au centre Leclerc de la ville, nous avons décidé de nous y adresser aux consommateurs, le mardi 10 en fin d'après midi; là nous avons pu constater que la population nous soutient et que les licenciements prévus par Danone ne passent pas dans l'opinion.

Correspondant LO

## Conseil régional d'Ile-de-France

### LE GEL TRÈS TEMPÉRÉ DES SUBVENTIONS POUR DANONE

Lors de la dernière séance plénière du Conseil régional d'Ile-de-France, jeudi 5 avril, la question des subventions à Danone est revenue à l'ordre du jour des questions d'actualité.

Il est bon de rappeler qu'au moment même où le voile sur les intentions de Danone de vouloir fermer ses usines de biscuiterie commençait à être levé, l'assemblée régionale avait voté comme un seul homme une subvention de 10 millions de francs, apportant ainsi sa contribution à une enveloppe totale de 33 millions provenant des collectivités locales (conseil général, etc.) dans le cadre de la construction d'un centre de recherche mondial dédié à Danone, sur le plateau de Saclay. À l'époque, les trois élus de Lutte Ouvrière furent les seuls à s'y opposer.

Cette fois, et la présence des médias aidant, la majorité des groupes y sont allés de leurs protestations et de leurs larmes de crocodiles pour jouer les vertus outragées par rapport

aux décisions de Franck Riboud. N'ayant pas le droit à la parole dans ce genre de débat, les élus Lutte Ouvrière ont profité d'un autre dossier pour intervenir contre les licenciements.

Du RPR au PS, en passant par les Verts, tout le monde aujourd'hui déplore ces licenciements ou se dit surpris ou floué. Le groupe PCF a réclamé un moratoire sur les licenciements et incité au boycott des produits de la marque. Le MNR et le FN subitement muets ne se sont pas prononcés; le représentant de l'UDF a par contre objecté, prétextant des problèmes de procédure, qu'il n'était pas du pouvoir du président socialiste du Conseil régional Jean-Paul Huchon de remettre en cause les subventions votées car il s'agissait d'une décision prise par la Commission permanente.

Jean-Paul Huchon a alors bien vite rassuré ce représentant de la droite en insistant sur le fait qu'il s'agissait non d'une annulation de la subvention mais d'une suspension qui n'était décidée qu'à titre conservatoire, en attendant la prochaine Commission permanente du 24 avril. Il proposait d'ici là d'entendre les explications de Riboud et de la direction de Danone, à la faveur d'une table ronde au Conseil régional à laquelle pourraient assister les syndicats. Il tint également à conclure son intervention en exprimant fortement ses réserves sur le boycott des produits Danone.

Les travailleurs de LU, on le voit, ont intérêt à compter sur leurs luttes et à se garder des prétendues attentions de ces faux amis.

## RIBOUD L'HUMANISTE

La résistance des travailleurs de LU, l'appel au boycott ont fait sortir de sa réserve le patron de Danone, Franck Riboud. Il a dénoncé le boycott de ses produits en se plaignant d'être devenu le «*bouc-émissaire d'un combat politique*». Il refuse que Danone devienne «*un symbole, celui d'une économie mondialisée*».

Il joue les victimes et fait l'étonné mais il savait très bien ce que ses décisions risquaient de déclencher. Dans une note interne de son entreprise, publiée par la presse, on peut lire: «*Dans une France socialiste bien-pensante, l'annonce par un groupe, dont les résultats économiques sont remarquables, qu'il ferme la moitié de ses usines européennes de biscuits vient nourrir le débat sur la mondialisation... L'image d'un président performant et humaniste que Franck Riboud est en train de construire sera d'autant plus fortement mise en cause qu'il jouera à contre-emploi*». La note explique même qu'en terme d'argument les défenseurs du plan social de Danone devaient mettre l'accent sur la «*sauvegarde de la compétitivité*» mais pas sur l'«*accroissement de la rentabilité*», chère aux actionnaires.

En plaçant sa cause, Riboud avance même des arguments

qu'on peut retourner contre lui: «*Pensez-vous réellement que Nestlé, Unilever ou Pepsico soient plus sociales que Danone? La réponse est bien évidemment non*». Et réciproquement!

Interrogé sur le fait choquant qu'une entreprise très profitable, la sienne, qui fait des bénéfices records, supprime 1 816 emplois en Europe dont 570 en France, il reconnaît que «*c'est le fond du problème*» mais enchaîne aussitôt que, selon lui, il ne faut pas «*attendre de faire des pertes pour prendre des décisions difficiles*». Et d'affirmer: «*Oui, il peut être nécessaire de faire des restructurations même lorsqu'on fait des bénéfices*», tout en prétendant cyniquement que son entreprise «*peut faire avancer le progrès social*». Il confond certainement le progrès social... et celui des dividendes des actionnaires.

J.F.

# Marks et Spencer

## • LA MANIFESTATION À PARIS

Dans la matinée du vendredi 6 avril, les travailleurs de Marks et Spencer se sont retrouvés boulevard Haussmann, devant le principal magasin parisien de la chaîne pour manifester contre la fermeture annoncée de celui-ci. Le boulevard a été barré par les manifestants jusqu'à 13 heures 30. Il y avait environ 1 500 personnes, la plupart venues des magasins de la région parisienne, mais avec aussi des délégations de province.

Les manifestants ont fait le tour d'un quartier qui compte beaucoup de grands magasins comparables, mais aussi des boutiques, aux cris de « *Tous ensemble* », « *On est en colère* » ou encore « *On veut nous virer pour engraisser des actionnaires parasites* ». Les manifestants avaient « la pêche » et montraient leur colère et leur détermination. Souvent des vendeuses ou des salariés des autres magasins sortaient pour lancer des encouragements. La manifestation étant revenue à son point de départ, une délégation syndicale a été reçue par la direction. Les responsables syndicaux présents ont essayé d'obtenir que les représentants fédéraux puissent participer à la délégation, mais la direction de Marks et Spencer a refusé.

Parmi ceux venus les soutenir, on trouvait Bernard Thibaud de la CGT, Alain Krivine, porte-parole de la LCR et député européen,

Armonie Bordes, députée européenne de Lutte Ouvrière, ainsi que des élus de la capitale, ceints de leur écharpe tricolore, pour la plupart membres du PCF (il y avait une Verte). Il y avait aussi une banderole des travailleurs de l'Alstom, qui expliquaient pourquoi eux aussi étaient concernés, comme les Marks et Spencer, par les menaces de licenciements.

Notre camarade Armonie Bordes, qui racontait autour d'elle la manifestation des travailleuses de Marks et Spencer venues protester, mardi 2 avril, devant le Parlement européen à Strasbourg (voir notre précédent numéro), a reçu des témoignages identiques à ceux entendus à Strasbourg. Il y avait d'abord la colère et l'écœurement devant les licenciements. « *Il n'y a que le fric qui compte* ». « *Les licenciements doivent être interdits* ». Mais dans les discussions, il y avait aussi la dénonciation des conditions d'exploitation et

d'abord du temps partiel imposé.

L'horaire de la plupart des vendeuses oscille en effet entre 20 et 30 heures. Cela signifie qu'une première vendeuse gagne au plus 6 000 F par mois et beaucoup ne touchent que 4 000 ou 5 000 F. « *Pour s'en sortir il faut être mariée ou être aidée par les parents !* », a lancé

une travailleuse. Les patrons ont employé d'autant plus de personnel à temps partiel qu'ils bénéficient, pour cela, d'exonérations de charges sociales.

Il y eut des prises de parole, notamment celles de deux militantes syndicales, Djamilia et Véronique, très applaudies par l'assemblée. Était présente également une syndicaliste anglaise, très remontée contre la direction d'outre-Manche. Les présents qui le souhaitaient ayant été invités à

prendre la parole, Armonie Bordes a exprimé le soutien à la lutte en cours et la solidarité d'Arlette Laguiller qui, souffrante, ne pouvait être présente aux côtés des manifestants. Elle a ajouté : « *La manière dont les licenciements ont été annoncés est choquante, mais le plus révoltant ce sont les licenciements eux-mêmes. Il faut obtenir l'interdiction des licenciements.* » Cela a été vivement applaudi.



## • LA MANIFESTATION À LILLE

Vendredi 6 avril à 10 heures, une trentaine des 47 salariés de Marks et Spencer à Lille se sont rassemblés devant le magasin, en même temps que se déroulait la manifestation à Paris. Plusieurs travaillaient là depuis l'ouverture, en 1982.

C'était aussi l'occasion de faire signer une pétition et de discuter avec les passants. Les vendeuses et les vendeurs ont pu mesurer l'indignation de beaucoup devant les licenciements massifs, du moins ceux qui sont connus grâce aux manifestations du personnel : Caddy à Willems, près de Roubaix (96 licenciements sur 154 salariés), la SELNOR à Lesquin que la direction veut fermer (700 emplois) et

bien sûr Danone à Calais (250 emplois).

Quatre salariés de l'ancienne usine Lever étaient venus apporter leur soutien. L'accueil fut très chaleureux, le souvenir de la lutte contre la fermeture est encore proche. Les 300 000 F en plus des indemnités légales et les mesures d'âge obtenues par les salariés de Lever donnaient envie de ne pas se laisser faire.

Du coup, il y eut des discussions sur les luttes en cours et aussi sur l'appel au boycott des produits des entreprises qui licencient. Ce qui a permis d'encourager ceux de Marks et Spencer à prendre contact avec les salariés des autres usines en lutte sur la région, y compris les salariés de

la SNCF, pour trouver des appuis et peser plus sur les patrons pour obtenir l'arrêt des licenciements ou au moins des indemnités de licenciement plus importantes pour envisager l'avenir avec moins d'angoisse.

On put aussi comparer les propos tenus par Martine Aubry aux uns et aux autres. À Lever, nous aurions dû nous satisfaire du plan initial prévu par la direction, c'est-à-dire pas grand-chose de plus que les mesures légales, et un repreneur au rabais pour la moitié du personnel. Par contre pour Marks et Spencer ils devaient « *rester soudés et ne pas se contenter de la prime conventionnelle* ». Apparemment les mauvais résultats des élections

municipales pour la gauche gouvernementale ont eu une influence sur son discours.

Ces discussions ne plaisaient pas du tout au responsable CFDT de la région présent. Il était plus scandalisé par le fait que Marks et Spencer n'avait pas respecté les formes pour l'annonce de la fermeture que par la fermeture elle-même. Il tenta même de dissuader les salariés de se joindre aux salariés des autres entreprises. Et il était contre leur présence à la manifestation de Calais du 21 avril, parce que c'est le Parti Communiste qui appelle.

Heureux de cette rencontre, les travailleurs présents se sont promis de se revoir.

Pour scandaleux que soient ces faits, ils ne sont pas pour étonner grand-monde en Grande-Bretagne où Marks et Spencer a gagné le surnom de Marks et Sharks (« shark » signifiant requin en anglais).

Ce groupe ultra-conservateur, dont la création remonte à 1894, est la première chaîne de grands magasins de vêtements du pays, avec 297 magasins. Il est aussi, avec les magasins John Lewis et les fast-food Mc Donald's, l'un des trois groupes de Grande-Bretagne de plus de 25 000 salariés où les syndicats n'ont jamais été tolérés (même s'il a dû parfois le faire dans le reste du monde du fait de la législation

**PATRON**

**Franck Riboud a reçu, n du patron des patrons, le l de la voix lui aussi contre re les licenciements dans des profits.**

Selon monsieur le baron, ce serait (on le cite) de « *l'inventivité politique à la recherche d'un effet médiatique* ». Pendant qu'il y est, Seillière juge « *totalement rétrograde, totalement archaïque, et d'une totale inefficacité* » les appels au boycott contre les produits Danone. Il est rejoint sur ce point, ce n'est pas une surprise, par le n°2 du patronat, Kessler, qui juge le



## Le rejet du plan social : **UNE VICTOIRE MORALE**

Lundi 9 avril, la formation des référés du tribunal de grande instance de Paris a ordonné « la suspension de toute mise en œuvre de la décision de cessation d'activité et de fermeture des établissements de la société Marks et Spencer France », considérant que l'annonce brutale faite le jeudi 29 mars juste avant l'ouverture de la Bourse de Londres constituait « un trouble manifestement illicite », selon le langage judiciaire. C'est une victoire morale pour les salariés.

Mais malheureusement ce n'est qu'une victoire morale, car ce n'est pas le fait de licencier qui a été sanctionné par le tribunal, c'est le fait de ne pas avoir respecté la procédure légale qui veut qu'avant cette annonce officielle le Comité d'entreprise soit consulté régulièrement. D'ailleurs le tribunal a précisé que cette suspension s'appliquerait « jusqu'à ce que la société ait procédé à l'information et la consultation de l'ensemble des institutions représentatives du personnel dans les formes de droit ».

En clair, la loi impose un cérémonial qui veut que l'employeur

aille présenter son projet au Comité d'entreprise, celui-ci ayant la possibilité de pure forme de le rejeter, voire de présenter un projet alternatif. Cela fait bien sur le papier, seulement cela a un caractère dérisoire, car au bout du compte c'est l'employeur qui décide seul de ce qu'il veut, et en particulier des licenciements et des fermetures, « en ayant respecté les formes ».

Certes il est normal et juste pour les salariés de mettre toutes les entraves possibles, en se servant de tout ce qu'il peut y avoir dans la loi qui permette de s'opposer aux plans patronaux. Mais les lois actuelles,

au mieux, permettent aux tribunaux de refuser le plan de licenciements présenté par un patron parce qu'il ne comporte pas assez de reclassements... le temps pour le patron d'en faire présenter un nouveau, mieux ficelé et plus présentable.

Cela, tous les militants syndicaux le savent, et encore mieux Jospin et ses ministres. Aussi est-il scandaleux que celui-ci ne voie comme réplique face à l'arrogance des patrons de Marks et Spencer que l'éventuelle menace d'un « délit d'entrave » dressé par l'inspection du travail, avec à la clé et dans plusieurs mois, le risque de devoir payer une amende maxi-

mum de 25 000 francs. De quoi faire vraiment... sourire les patrons multi-millionnaires de Marks et Spencer.

Espérons seulement que la décision qui vient d'être prise à l'encontre de Marks et Spencer donne la volonté et le temps aux salariés de se mobiliser et de donner à leur lutte la possibilité de se joindre aux autres salariés, en particulier ceux menacés comme eux, pour imposer la seule mesure légale efficace : l'interdiction des licenciements, sous peine de réquisition, des entreprises responsables.

P.S.

## MARKS ET SPENCER, REQUIN DU COMMERCE DE DÉTAIL

En même temps que les salariés des magasins européens de Marks et Spencer apprenaient leur licenciement imminent, ils apprenaient également que le groupe s'appropriait à reverser l'équivalent de vingt milliards de francs à ses actionnaires en mars prochain. Quant au PDG licencier, Luc Vandeveld, cet ancien PDG de Promodès passé à Marks et Spencer pour ne pas être relégué au rang de numéro deux après la fusion de Promodès avec Carrefour, il s'appête à toucher une prime contractuelle de 6,6 millions de francs pour ses loyaux services de coupeur de têtes.

locale). Ses principaux actionnaires comptent, entre autres, de grandes banques d'affaires comme l'anglais Cazenove et l'américaine JP Morgan, des holdings financières comme Brandes Investment Partners et Franklin Resources et... l'Église Anglicane.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, Marks et Spencer avait bâti son image et sa politique commerciale sur le slogan « Achetez anglais » en visant la clientèle petite-bourgeoise. Il avait constitué autour de lui une galaxie d'usines textiles de moyenne importance qui toutes produisaient exclusivement pour sa marque-maison, St-Michael.

Seulement les goûts de la fraction la mieux lotie de la petite bourgeoisie ont fini par changer, réclamant plus de variété et d'exotisme, tandis que le reste de la clientèle ne pouvait plus guère se payer les vêtements relativement chers de Marks et Spencer dans un contexte où le pouvoir d'achat moyen diminuait.

Du coup, à partir de 1999, Marks et Spencer a négocié un tournant brutal à 180°. D'un côté en profitant de la déréglementation des marchés financiers il s'est lancé dans la commercialisation d'assurances, plans de pension et autres cartes de crédits dans ses magasins (ce qui représentait l'an der-

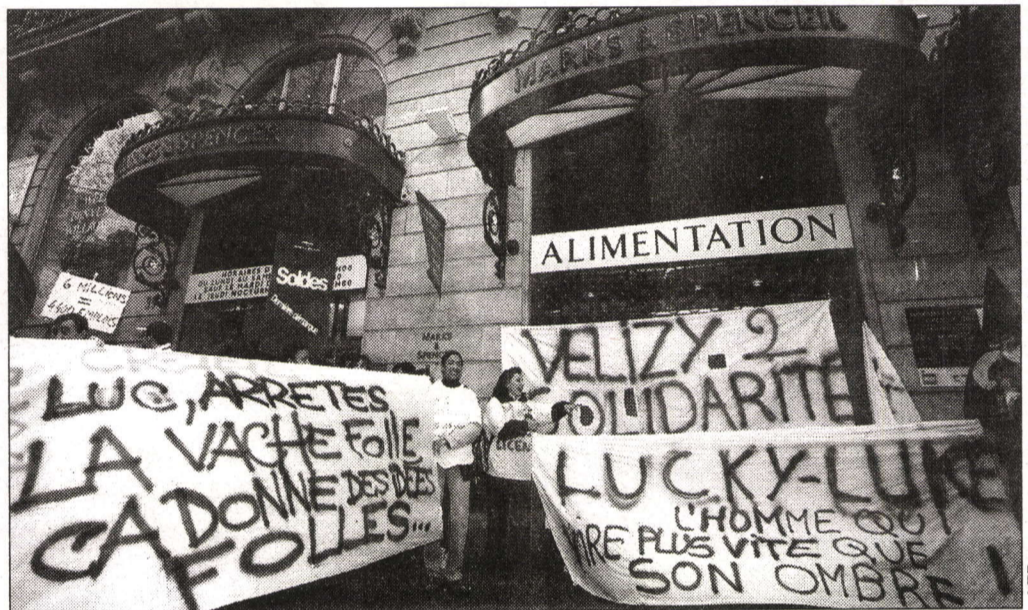
nier 20 % de ses bénéfices). D'autre part il a annulé sans préavis une grande partie des contrats avec ses fournisseurs britanniques. Du coup, on estime que 40 000 emplois ont disparu dans l'industrie textile britannique en 1999-2000, soit 12 % des emplois de ce secteur. En même temps, près de 10 % des magasins britanniques étaient fermés, plus une dizaine transformés en franchises, ce qui s'est traduit pour les salariés qui n'ont pas été licenciés par une aggravation de leurs conditions d'emploi et de salaire.

Aujourd'hui, la stabilité de l'em-

ploi chez Marks et Spencer en Grande-Bretagne masque le fait que l'ouverture de nouveaux magasins est venue compenser dans les chiffres totaux les licenciements en cours à son siège et ceux, annoncés depuis longtemps, dans son département de vente par correspondance. Mais d'ores et déjà le groupe a d'autres plans. Tout en vendant ses deux filiales américaines, la direction du groupe compte profiter des ressources dégagées par la vente des sites des magasins fermés pour étendre la toile d'araignée de ses magasins en fran-

chise qui couvre déjà plus de 30 pays dans le monde, en particulier dans le sud-est asiatique. Là au moins, ce sont d'autres qui prendront les risques et la maison-mère n'aura plus qu'à encaisser les bénéfices. Quant aux ouvriers, dorénavant Israéliens, Vietnamiens ou Thaïlandais, qui se tuent au travail à fabriquer les vêtements « anglais traditionnels » de Marks et Spencer, ils risqueront moins de faire des vagues lorsque l'avidité de profit des actionnaires nécessitera de trouver des fournisseurs encore meilleur marché.

F.R.



## ONAT, DROITE, GAUCHE GOUVERNEMENTALE, POUR LA LIBERTÉ DE LICENCIER

ardi 10 avril, le renfort de Jean Seillière, qui a donné son soutien à ceux qui voudraient interdire les entreprises qui font

boycott « irresponsable ». Mais licencier dans une boîte ultra-riche, ça c'est très responsable... devant les actionnaires mais pas devant les salariés !

Le politicien de droite Alain Madelin, apôtre du capitalisme le plus débridé, est venu mettre son grain de sel en proposant « non pas boycotter Danone, mais boycotter la SNCF ». Un irresponsable ?

Seillière est d'autant plus sensible sur le sujet des entreprises qui font des profits et se moquent pas mal de l'emploi qu'il est directement impliqué dans différentes entreprises où les emplois sont actuellement menacés.

Il y a d'abord les compagnies aériennes, Air Littoral, AOM et Air Liberté, filiales de son groupe la CGIP. Le PDG de ces compagnies vient même de se retourner contre la CGIP et Seillière. Ceux-ci sont accusés par ce PDG de ne pas avoir investi assez d'argent dans ces compagnies actuellement en difficulté.

Du fait de ce manque d'investissement, il y a maintenant la menace de fermeture pour ces compagnies, et le risque pour les salariés de perdre leur emploi. D'autre part, le groupe Valéo, dont la CGIP est l'un des principaux actionnaires (20 % du capital), s'appête lui aussi à supprimer 3 000 emplois.

Seillière, qui n'est pas avare de leçons au gouvernement sur la façon de traiter les salariés en lutte dans le secteur public, pourrait bien se retrouver sous peu en situation de montrer comment lui se débrouille face aux salariés de ses

filiales défendant leur emploi.

En attendant, les propos de Riboud et du patron des patrons ont reçu immédiatement l'approbation du secrétaire général adjoint du RPR, Jean-François Copé. Celui-ci estime que mettre des bâtons dans les roues des entreprises qui font des profits et qui licencient, ce serait de « la démagogie pure et simple ». Selon lui, « si l'on alourdit le coût des licenciements, la première conséquence sera évidemment des freins à l'embauche supplémentaire ». Pour autant qu'on comprenne, ce monsieur nous dit que plus on facilite les licenciements,

plus on crée d'emplois ! Les travailleurs dont les emplois sont sur la sellette apprécieront.

En revanche, du côté de la gauche gouvernementale, on met bien moins de hâte à reprendre l'idée de l'interdiction des licenciements. C'est avec une extrême modération que François Hollande, le porte-parole du Parti Socialiste, a répondu aux propos de Seillière. Du côté du gouvernement Jospin, on ne veut même pas entendre parler d'une loi qui entrave la liberté... des patrons licencieurs.

Jacques FONTENOY

SNCF

# CEUX QUI SE BATTENT ONT RAISON!

Après le 29 mars et depuis la journée de grève du 5 avril, largement suivie tandis que les organisations syndicales rencontraient Gallois, la presse, les médias, les politiciens et jusqu'à certaines organisations syndicales n'en finissent pas d'enterrer un mouvement qui ne veut pourtant pas se laisser faire. Avec des hauts et des bas, s'arrêtant là puis reprenant, démarrant ailleurs, la grève se poursuit. Une partie des cheminots n'accepte pas la fin de non-recevoir que leur oppose la direction.

Mardi 10 avril, une dizaine de dépôts d'agents de conduite étaient toujours en grève. Certains qui avaient repris le travail dimanche 8, décidaient de se remettre en grève le 9. Au dépôt de Sotteville-lès-Rouen, lundi 9, la grève était reconduite à une très large majorité. Au dépôt de Dijon-Perrigny, le mouvement se poursuivait mardi 10. Pour leur part, les Transports express régionaux

étaient bloqués dans de nombreuses régions. À Nevers, à Amiens, la grève bloquait le trafic. À Paris-Nord, c'était le Thalys qui était bloqué. En fait, les « foyers grévistes » comme les appelle la presse restaient encore multiples mardi 10 avril et très vigoureux pour certains.

Par-delà les rivalités syndicales, le mécontentement des cheminots en grève est suffisamment profond pour qu'ils refusent de reprendre sans rien ou presque, après douze jours de grève. Dans ce mouvement, on aura vu la direction de la CGT, dès le début, dès le 29 mars, être défavorable à la poursuite d'une grève qui avait largement mobilisé sur les salaires, les effectifs et contre les projets de réorganisation de la SNCF. Le 30 mars, la direction CGT cheminote de Paris-Sud-Ouest par exemple n'hésitait pas à écrire : « Nous regrettons l'attitude de plusieurs organisations syndicales de notre secteur qui, de manière peu démocratique, appellent à reconduire la

grève... » Un peu partout d'ailleurs, les directions CGT, bientôt rejointes par celles de la CFDT, se sont opposées à la poursuite de la grève là où elle avait commencé, et plus encore à son extension à des secteurs qui n'avaient pas encore rejoint le mouvement. Cette politique a entraîné de forts affrontements dans les rangs des militants CGT. Elle a valu à bon nombre d'entre eux, dans bien des endroits, d'être pris à partie par des grévistes qui n'acceptaient pas ce qu'ils pouvaient considérer à juste titre comme un lâchage. Certains d'entre eux

ont eu d'autant plus de mal à se démarquer de l'attitude de leur direction que les autres organisations syndicales – pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt du mouvement – n'ont pas pesé pour les entraîner mais au contraire pour les isoler.

Aujourd'hui, si la grève concerne essentiellement les roulants (surtout des agents de conduite avec, parfois, des contrôleurs), sur des revendications qui leur sont propres, ce qui risque de les isoler des autres cheminots et donc de les affaiblir face à la direction, c'est bien parce que les deux syndicats

majoritaires, la CGT et la CFDT, ont milité contre la grève de l'ensemble des travailleurs de la SNCF. Mais cette grève qui dure est suivie avec attention par tous les autres cheminots. Partout, dans tous les secteurs, roulants comme sédentaires ont les mêmes intérêts à défendre face à Gallois et au gouvernement. Ils ont accumulé un même mécontentement que ni les divisions syndicales ni les divisions corporatistes ne devraient pouvoir empêcher de s'exprimer finalement encore plus haut, plus fort et de façon unie.

Lucienne PLAIN



AFP

## LA DIRECTION SE MOQUE DES CHEMINOTS

À l'issue de la rencontre du 5 avril entre les organisations syndicales et la direction, cette dernière n'a lâché que bien peu de chose : une augmentation du salaire de base de 0,7% au 1<sup>er</sup> avril et de 0,5% au 1<sup>er</sup> octobre 2001 et des bricoles sur diverses gratifications.

Quelques mesures spécifiques concernent le calcul des primes et autres compléments de rémunération des agents de conduite. Mais la direction a annoncé aussi l'entrée en vigueur de la transformation d'une partie des allocations URSSAF, payées par la SNCF, en indemnités soumises à l'impôt, mesure qui se traduirait par une perte annuelle d'environ 2 000 à 3 000 F pour les roulants. De quoi en effet se mettre en colère, car on ne voit pas pourquoi il

faudrait qu'une disposition concernant la SNCF et l'URSSAF se traduise par un recul des salaires des travailleurs.

En matière d'effectifs, la direction a annoncé qu'il y aurait 1000 emplois net supplémentaires d'ici la fin de l'année (par rapport à 1999), sans précision des affectations et insuffisants de toute façon.

Enfin, en ce qui concerne la réorganisation en cours de la SNCF, le président Louis Gallois s'est contenté d'annoncer une « pause » pour permettre au « Conseil d'administration de la SNCF (...) de confirmer le caractère intégré et public de l'Entreprise ». Voilà qui ne rassurera pas grand-monde, mais convainca, certainement, bon nombre de cheminots que ceux qui continuent ont bien raison de ne pas baisser les bras.

## LA PRESSE CONTRE LA GRÈVE

« La galère continue », « la pagaille », « la reprise se fait attendre », « le conflit à la SNCF a la cicatrisation lente » ; les titres et les phrases perfides n'ont pas manqué dans la presse pour dénigrer la grève des cheminots. À la radio et à la télévision, les interviews ne manquent pas non plus d'usagers en colère non contre la direction de la SNCF qui ne donne pas satisfaction aux grévistes (ce qui serait le plus efficace, quand même...) mais contre les cheminots.

En fait, comme chaque fois et finalement comme c'est leur rôle de presse aux ordres du gouvernement et des patrons, les grands journaux, la radio, la télévision sont contre la grève, c'est clair, c'est net. Mais encore plus contre une grève qui dure. Et plus encore contre une grève de ceux qui sont dési-

gnés comme des privilégiés parce qu'ils ont un emploi et auraient de bonnes conditions de travail et une bonne paie.

La mauvaise foi ou plutôt la volonté politique de rendre la grève impopulaire les fait mentir, au mieux par omission. La plupart des roulants gagnent entre 12 000 francs net pour les plus jeunes et 17 000 francs pour ceux en fin de carrière, chiffres dans lesquels entre environ un tiers des primes. Ceux qui conduisent les Eurostar et qui sont parmi ceux qui gagnent le plus, grâce à une prime liée au fait d'aller en Angleterre, arrivent à 21 000-22 000 francs. Mais ils ne sont jamais chez eux. Ils sont partis un jour sur deux. Pour mener cette vie-là, ils ne touchent même pas la paie de certains journalistes !



## RENNES TROISIÈME SEMAINE DE GRÈVE DANS LES TRANSPORTS URBAINS

Les transports urbains rennais sont gérés par une société privée, la STUR, qui appartient au groupe VIA-GTI (autrefois filiale de PARIBAS et aujourd'hui de la SNCF).

La grève a démarré le lundi 26 mars qui était aussi une journée nationale de grève pour la retraite à 55 ans. Depuis, elle a été reconduite sans interruption pour s'opposer au projet de la direction d'imposer la montée des voyageurs par l'avant.

En effet sous prétexte d'améliorer la sécurité, elle cherche à lutter contre la fraude tout en économisant sur les effectifs. Elle voudrait donc que tous les passagers passent devant le conducteur en montrant leur ticket.

La direction veut aussi dégager des postes de contrôleurs du circuit bus pour en transférer vers le métro-VAL qui doit entrer en fonction au début de l'année prochaine.

Les grévistes refusent comme ils disent de «porter deux casquettes : celle de conducteur et celle de contrôleur». Ils sont déterminés. Les assemblées générales quotidiennes sont bien suivies. La grève est toujours aussi forte alors qu'elle est dans sa troisième semaine.

Face à eux, il y a non seulement leur direction qui ne veut rien lâcher, mais aussi les élus de la gauche plurielle, représentés par le responsable socialiste chargé des transports pour Rennes Métropole.

Ce dernier, qui a le soutien total du maire de Rennes, Edmond Hervé, a écrit aux grévistes en dénonçant leur lutte : « Cette conception de l'action syndicale relève d'un autre âge et met en œuvre des méthodes totalement archaïques d'une autre époque ». Il reproche à la CGT son « attitude extrémiste » et refuse « d'accepter que la manipulation et la désinformation systématiques constituent une stratégie syndicale. » Et de conclure : « J'affirme mon soutien à la direction du STUR ».

Il va donc sans dire que dans ce bras de fer avec leur patron, les travailleurs de la STUR n'ont aucune illusion à se faire sur ces élus qui montent au créneau contre eux. Face aux grévistes, ils ont choisi leur camp : celui des patrons.

Les travailleurs en lutte ne peuvent compter que sur leur détermination pour s'opposer à la nouvelle dégradation de leurs conditions de travail qu'on veut leur imposer.

## Échos de la grève SNCF

### • Au dépôt de Sotteville

Malgré les pressions de la direction, malgré le battage fait par les médias, à l'heure où nous écrivons les mécaniciens du dépôt de Sotteville étaient toujours en grève le mardi 10 avril.

Ce matin-là, en assemblée générale, ils étaient 136 à voter majoritairement la poursuite du mouvement. La journée d'action du 5 avril comme celle du 29 mars, qui répondaient à un appel de toutes les organisations, ont permis à d'autres établissements de se mettre en grève.

Partout, le vendredi 6, des assemblées générales se sont tenues, mais l'attitude des directions syndicales

CFDT et CGT n'a pas aidé à l'extension du mouvement, même si certains cheminots avaient la volonté de continuer : c'est dans ce sens que les contrôleurs ont revoté la grève jusqu'au dimanche matin.

Par deux fois (vendredi 6 et lundi 9) les mécaniciens se sont rendus à plus de vingt aux ateliers de Quatre-Mares pour s'adresser aux travailleurs de cet atelier d'entretien. Si les ouvriers les ont bien accueillis, certains responsables syndicaux de la CGT leur ont montré dans leur intervention une hostilité certaine : « Nous ne faisons pas la grève avec n'importe qui [...] votre

grève est corporatiste », etc.

Des jeunes sont intervenus et ont réagi à ces propos.

L'attitude nationale de la CGT et de la CFDT a certainement pesé pour empêcher la grève de se propager aux autres secteurs. Mais cela n'a pas démoralisé les cheminots du dépôt, qui en veulent aux centrales syndicales et qui ont tenu sous diverses formes à montrer qu'ils avaient gardé les revendications unitaires qui concernent tous les cheminots : retrait du projet « Cap Client », augmentation des salaires et des effectifs.

### • Au dépôt de Perrigny

À Dijon-Perrigny, chez les roulants, la grève qui a débuté le jeudi 29 mars était suivie à près de 90%. Les assemblées générales regroupent entre 250 et 300 personnes sur un effectif total de 600 conducteurs. C'est la FGAAC, qui est majoritaire, et SUD qui mènent le mouvement. La CGT et la CFDT, depuis le début, sont suivistes mais soutiennent celui-ci et appellent à la reconduction.

Nous sommes nombreux aux piquets de grève (entre 30 et 60 personnes) et nous

discutons beaucoup entre nous de notre ras-le-bol, du manque d'effectifs qui fait que nos conditions de travail sont de plus en plus dures, des congés refusés, des salaires qui n'augmentent pas, des pressions incessantes de nos chefs surtout depuis qu'ils parlent de la mise en place du TGV Méditerranée et des restructurations liées au projet « CAP Client » qui entraîne le découpage de nos équipes en petites unités éparpillées. Les négociations nationales du jeudi 5 avril n'ont satisfait personne à

l'AG du vendredi, et surtout pas les 0,7% d'augmentation en plus.

À partir du lundi 9 avril, malgré les difficultés pour savoir qui restait en grève ou pas, et pour comprendre où allait le mouvement, beaucoup disaient que, comme Dijon est l'un des plus gros dépôts complètement en grève, nous devons continuer à nous battre tous ensemble sur les revendications nationales pour aider les plus petits dépôts en grève ou ceux qui ont un petit nombre de grévistes.

### • À l'Équipement de Dijon

Le jeudi 29 mars, c'est environ à 40% que la grève a été suivie sur le secteur de l'Équipement, à la SNCF de Dijon. Une cinquantaine de personnes était à l'assemblée générale du matin. Il y eut beaucoup de discussions et malgré la désapprobation de la CGT et de SUD, l'AG décida de refaire grève le lundi 9 avril, le temps de prévenir tout le monde. Dès le mardi 3, SUD appelait à la grève et la CGT à une AG le jeudi 5 avril.

C'est donc à environ 130 que nous nous sommes retrouvés alors devant le

chef. On n'avait pas vu ça depuis 1995. Il fut contraint d'entendre comment se concrétisait le manque d'effectifs dans nos brigades : le remplacement de traverses à deux personnes, le manque d'annonceurs dans les équipes pour la sécurité des chantiers, le refus des congés... Malgré son baratin pour une meilleure organisation et sur le fait que, globalement, nous étions assez nombreux, il se retrouva acculé et trouva la porte de sortie à temps.

Tout le monde en a assez du manque

d'effectifs. SUD a appelé à la poursuite du mouvement mais pas la CGT qui tirait en arrière. Cela rend difficile de faire un mouvement car elle est majoritaire.

Le résultat des négociations n'a satisfait personne car pour nous, s'il y a 1 000 embauches supplémentaires à la SNCF, des suppressions de postes sont prévues à l'Équipement alors qu'il faudrait plusieurs dizaines de postes sur le département. La CGT n'est pas contre refaire une journée de grève mais c'est à nous de décider. À suivre...

**Abilis**  
(Grenoble-Isère)

## DES GRÉVISTES DÉTERMINÉS

**Le personnel de nettoyage de la société Abilis, intervenant sur six usines du sud grenoblois, dont quatre de la chimie, est en grève depuis le lundi 2 avril. Ces travailleurs réclament le treizième mois (déjà perçu par les cadres et le personnel de bureau de l'entreprise), une prime de transport de 300 F (au lieu des 34 francs proposés par la direction) et des indemnités de congés maladie payées intégralement: à l'heure actuelle il y a onze jours de carence!**

Le mécontentement est profond: il faut dire que le travail est difficile et ingrat. Les travailleurs sont soumis à des pressions quotidiennes et à des conditions de travail déplorables pour des salaires misérables. Le travail à temps partiel imposé devient une généralité car les patrons sont exonérés de

charges sociales pour ce type de contrat. Certains salariés sont obligés de travailler sur plusieurs chantiers pour gagner le SMIC, ce qui donne des amplitudes de travail à la journée pouvant aller de 5 heures à 22 heures pour une même personne.

Lundi 2 et mardi 3 avril, suite à une réunion de syndiqués CGT Abilis, il fut décidé de commencer par une heure de grève en fin de poste. Mais dès le mercredi, le mouvement se durcit: devant Rhodia, à Pont-de-Claix, les travailleurs décidèrent la grève illimitée. Jusqu'au vendredi une quarantaine de grévistes organisèrent des rassemblements devant les différents sites où ils font le nettoyage. Le jeudi, par exemple, accompagnés de délégués CGT de Rhodia, ils ont interrompu une réunion de délégués du personnel de cette usine pour interpeller le patron sur le contrat négocié avec Abilis. Ils entendaient ainsi dénoncer ces grands groupes qui négocient des contrats à bas prix

pour grever le moins possible leurs profits, et qui sont donc les premiers responsables des conditions de travail difficiles et des salaires de misère du personnel de nettoyage.

Le vendredi 6 avril au matin, les grévistes furent appelés au siège par le patron local qui les informa que le DRH était spécialement venu de Paris, (en voiture, à cause de la grève des cheminots, le pauvre!) pour négocier. Et comme à midi aucune mesure concrète n'était annoncée, les grévistes décidèrent de s'installer devant l'entrée du siège, bloquant la sortie des patrons. Une travailleuse déclara que ça faisait vingt ans qu'elle «ramassait la merde» et qu'elle n'avait jamais vu un DRH, alors pour une fois qu'elle en voyait un, elle le gardait! Plusieurs entrevues tournèrent court dans l'après-midi, la hiérarchie refusant de négocier sur le treizième mois, revendication qui tient particulièrement à cœur aux grévistes. Ceux-ci ont donc vu défiler l'après-midi tout un ballet de trois huissiers,

deux avocats de la direction, deux RG, un commissaire de police, et ils ont même eu au téléphone le sous-préfet... tous là pour décourager les grévistes et se faire les avocats du patron. Mais rien n'entama la détermination des grévistes, qui se sont bien amusés aux dépens de ce défilé de beau monde. Même les six assignations en référé n'ont pas ému puisque certaines de ces assignations ont rejoint les déchets amassés devant l'entrée.

A la fin de la journée, l'ambiance était toujours au beau fixe malgré la pluie. Tout le monde se préparait à dormir sur place, jusqu'à l'arrivée de vingt CRS vers 22 heures qui délogèrent du portail avec brusquerie les travailleuses et les travailleurs, pour permettre aux patrons engouffrés dans une voiture de s'enfuir... sous les huées des grévistes en colère, criant «Abilis, c'est la honte».

Lundi 9 avril, les grévistes, toujours aussi déterminés, se sont rassemblés dès 4h45 devant une entre-

prise pour en convaincre d'autres de les rejoindre. Puis ces trente travailleurs se sont retrouvés devant le tribunal et ont élu sept délégués représentant les grévistes. Ensuite, au tribunal, l'avocat de la direction a annoncé que celle-ci se désistait. Tout le monde a applaudi ce premier recul.

Le lendemain, les grévistes ont diffusé des tracts devant les sites où ils travaillent, expliquant aux ouvriers les raisons de leur mouvement et en quoi les directions de ces entreprises sont responsables de leur situation en sous-traitant le nettoyage. L'après-midi, ils sont retournés devant le siège et ont trouvé portes et volets clos, la direction, pas courageuse sauf pour appeler les CRS, ayant déménagé.

Un grand patron de Paris était annoncé pour le 11 avril et une réunion de négociation fixée. En tout cas, les grévistes sont déterminés à rester mobilisés tous ensemble jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

**Michelin**  
(Saint-Doulchard  
près de Bourges-Cher)

## APRÈS LE RÉFÉRENDUM

À l'usine Michelin de Saint-Doulchard, près de Bourges, dans les jours précédant le référendum sur les 35 heures, la direction avait «mis le paquet» en nous réunissant dans les ateliers, par petits groupes, autour d'une vidéo appelant à voter oui. Le cynisme avec lequel la direction affirmait que son projet lui permettrait plus de souplesse et de flexibilité a choqué.

Pendant le vote, on a vu débarquer la presse et la télé dans les ateliers. La direction jouait le grand jeu de la transparence.

Au moment des résultats, la direction locale «faisait la gueule». Par contre, dans les ateliers, où le «non» était majoritaire à près de 62%, c'était

la satisfaction. D'autant plus que même en tenant compte du collège cadres, le «non» restait majoritaire à 54,5%.

Si Michelin tenait tant à organiser ce référendum, c'était pour noyer les voix des ouvriers postés, puisque nous sommes minoritaires sur l'ensemble de Michelin et que cela a permis de faire

passer le projet.

Mais c'est nous qui fabriquons les pneus et nous sommes majoritaires à avoir dit NON au projet Michelin. Et nous avons d'autres moyens qu'un bulletin de vote pour nous défendre. Michelin et ses larbins n'ont pas de quoi trop se réjouir.

**Bosch**  
(Beauvais-Oise)

## ILS NE PERDENT RIEN POUR ATTENDRE

A la suite de la journée «usine morte» du mardi 20 mars à l'usine de Beauvais, au cours de laquelle aucune production n'était sortie, la direction générale de Bosch Systèmes de Freinage Europe avait retardé sa décision d'annoncer plusieurs centaines de licenciements et avait décidé de venir à Beauvais, vendredi 6 avril, pour tenter de justifier sa politique.

Lors de cette entrevue avec les syndicats, les représentants de Bosch ont maintenu leur intention de faire 70 millions de francs d'économies supplémentaires, s'ajoutant aux gains de productivité escomptés d'ici 2003, en délocalisant une partie de la production de l'usine de Beauvais, en partie à Moulins et en Espagne, mais surtout en Pologne et en Turquie, et en supprimant du coup de 290 à 390 postes.

Lors de la première annonce de restructuration du secteur freinage, Bosch avait fait planer le doute sur l'avenir de plusieurs usines en France, dont principalement celles de Beauvais et d'Angers. Aujourd'hui il semble que, d'après la



direction générale, l'usine de Beauvais serait la plus touchée. Celle-ci est en effet, tout comme l'usine d'Angers, accusée par la direction de pertes importantes.

Comme si les travailleurs en étaient responsables! Et qui peut vérifier ce que Bosch déclare? Quels sont les comptes de la société, les bénéfices réels, à qui ont-ils été distribués? En attendant, la direction joue avec l'ensemble des travailleurs, faisant peser

l'inquiétude un coup sur telle usine, un coup sur une autre. Et au bout du compte elle cherche à nous diviser.

La visite des pontes à Beauvais, venus pour tenter de légitimer leur volonté de restructuration, n'a en tout cas fait qu'exacerber l'envie des travailleurs de l'usine de donner du fil à retordre à Bosch.

Correspondant LO

**Échos**  
des entreprises

### Les licenciements

Le carnet de commandes d'Airbus est plein, les carnets des hélicoptères le sont aussi. La direction annonce la croissance des ventes et des résultats. Elle a fait passer ses objectifs de rentabilité de 8% à 10%. Elle se frotte les mains, fait le compte de ce que ça va lui rapporter, à elle et aux actionnaires, en actions, stock-options, plus-value, etc.

Et elle annonce aussi... 3 000 licenciements dans les divisions «Espace» et «Armements».

Pour leurs profits, nos patrons (comme ceux de LU-Danone ou Marks et Spencer) sont prêts à licencier, à supprimer des emplois, à fermer des usines et à ruiner la vie de milliers et de milliers d'ouvriers et de salariés.

### Profit ou qualité

Où mange-t-on de moins en moins bien tout en payant de plus en plus cher?

A la cantine d'Eurocopter!

Car, malgré tous les efforts, toute la compétence des employés de la cantine, les plats chauds réchauffés auront toujours le goût du réchauffé.

Pourtant on pourrait faire de la cuisine collective et de qualité.

Sauf qu'Avenance a choisi de faire de la cuisine collective et de profit.

Extraits du bulletin Lutte  
Ouvrière Eurocopter  
(Marignane)

Atelier de la SNCM (Marseille-Bouches-du-Rhône)

## GRÈVE POUR DES EMBAUCHES

Une grève vient de se dérouler à l'atelier de la SNCM, la Société Nationale Corse-Méditerranée à Marseille, où travaillent 88 personnes.

La grève est partie sur deux problèmes : celui des embauches de travailleurs en contrat à durée déterminée (CDD) et celui d'une prime de 1 300 F que ne touchent pas les nouveaux embauchés, des jeunes ou des moins jeunes

embauchés il y a environ deux ans. Or les salaires sont bas et eux gagnent moins de 6 500 F net. Depuis cette époque la question ferait partie des négociations, sans résultat.

Ce qui a déclenché la grève est le refus de la direction d'embaucher trois ouvriers en CDD. L'un d'eux travaille depuis 15 mois avec des contrats renouvelés à chaque fois.

Une assemblée générale appelée jeudi 29 mars au matin a réuni la quasi-totalité de l'atelier. Les jeunes étaient

les plus indignés. La majorité s'est prononcée pour faire grève pour obtenir l'embauche des trois CDD et pour que les nouveaux embauchés touchent la prime. Les responsables de la CGT présents, eux, pensaient que la grève n'était pas utile puisque le problème était en négociation.

À 13 h 30, les syndicalistes annonçaient que la direction acceptait l'embauche de deux des CDD. Ils craignaient que la grève ne soit néfaste à cause de la concurrence qui mena-



Une vue d'un bateau de la SNCM, lors d'une précédente grève

cèrait l'entreprise. Mais la majorité s'est prononcée pour continuer la grève car il n'était pas question qu'un CDD reste sur le carreau.

Le lendemain, lors de l'AG de vendredi matin, les syndicalistes nous dirent que la direction s'engageait à embaucher les trois CDD. La reprise immédiate du travail ne fut cependant pas acceptée : il restait la question de la prime, toujours en suspens. Et la grève

continua encore toute la journée de vendredi. Celle-ci se passa à discuter, et le soir, il était décidé d'arrêter le mouvement. Mais les jeunes se disent prêts à le reprendre si le 30 avril ils n'ont pas obtenu la prime.

Toujours est-il que ces deux jours de grève se sont avérés plus efficaces que des mois de négociations.

Correspondant LO

Caddy  
(Willems-Nord)

## DES TRAVAILLEUSES EN LUTTE

L'usine Caddy à Willems dans le nord (vêtements pour bébés, 154 salariés) a été reprise en 1997 par le groupe Storck, qui a décidé de transférer la fabrication des articles au Portugal et de licencier l'ensemble des salariées des ateliers de confection, soit 96 femmes. La plupart d'entre elles ont toujours travaillé là. Et le gouvernement a beau dire que le chômage diminue, il est très difficile de se reconverter et de trouver du travail.

La lutte a été engagée pour 2 500 F par année d'ancienneté (soit 50 000 F pour 20 ans), les congés payés, les deux mois de préavis payés et non effectués, la prime d'ancienneté de 2 000 F payée en une fois au moment du licenciement et une prime de préjudice de deux mois de salaire.

Depuis le mardi 3 avril, les ouvrières dont l'atelier devrait fermer occupent jour et nuit l'entrée de l'entreprise. Le reste du personnel continue plus ou moins de travailler.

Le personnel comptait avoir des renseignements sur le mon-

tant des profits grâce au droit d'alerte que les délégués devaient déclencher au comité d'entreprise. Mais les délégués de FO, majoritaires au CE, ont refusé de le voter et envisagent surtout de «protéger ceux qui restent». Même si cela n'empêche pas la lutte, cela a fait mal à toutes celles qui se défendent, d'autant que ces mêmes délégués ont quitté la réunion qui avait lieu avec le patron, sous prétexte que les 1 200 F de prime par année d'ancienneté qu'il proposait les satisfaisaient, eux, au mépris de la volonté des grévistes.

Les habitants du bourg, solidaires, donnent du bois pour les feux, de l'argent pour que les travailleuses en lutte puissent se nourrir sur le piquet, et même de la soupe à l'oignon comme le leur préparent les débitants de tabac de la place, et la municipalité PS a prêté un petit chapiteau.

Mais le temps est compté car la direction exerce de plus en plus de pressions et a assigné 9 salariés en justice, en demandant la libération de l'entrée pour laisser passer les camions.

## Vénissieux

### LA CLINIQUE DE LA ROSERAIE EN DANGER

La clinique de la Roseraie est une clinique mutualiste créée il y a une trentaine d'années sur le plateau des Minguettes à Vénissieux, en banlieue lyonnaise. Jusqu'à une date récente, elle assurait un service de proximité et gratuit dans de nombreux domaines, avec 80 000 consultations par an et 20 médecins à temps plein.

Suite à une mauvaise gestion de l'Union des Mutuelles du Rhône (UMR), son propriétaire, il a été décidé par l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) que la clinique serait reprise par la Mutualité du Rhône (l'autre fédération mutualiste) alors que le personnel, les médecins et les usagers de la clinique préféreraient la proposition de reprise par l'hôpital Saint-Joseph-Saint-Luc. Le choix fait par l'ARH était celui qui, paraît-il, coûtait le moins cher.

Et pour cause. Cette reprise a eu lieu début janvier et les conséquences ne se sont pas fait attendre. La chirurgie a été complètement arrêtée, le médecin généraliste va devoir cesser d'exercer et de suivre ses malades, alors qu'il recevait plus de 5 000 personnes par an.

A partir de septembre, il ne pourra plus voir que des malades sans rendez-vous, donc pas suivis. Et 18 suppressions d'emplois (sur 140 personnes) sont annoncées, avec pour certains des reclassements qui sont des déqualifications avec perte de salaire.

Les consultations de gynécologie médicale, de cancérologie et de dermatologie sont supprimées. Les services d'IVG et de maternologie promis sont remis en cause. D'autres consultations avaient déjà été supprimées les mois précédents. L'accueil des urgences (UPA-TOU) est maintenu mais, comme il n'y a plus de chirurgie, il faut parfois ensuite envoyer les malades ailleurs. Et la maternité va-t-elle encore pouvoir exister longtemps sans chirurgie?

Le grand gagnant est la Polyclinique des Minguettes, privée, qui elle est florissante. Mais elle n'est pas accessible aux plus pauvres, qui ne peuvent pas faire l'avance ou payer les dépassements d'honoraires. Une proportion non négligeable des usagers de la Roseraie bénéficient de la CMU. Ils devront se rendre dans les hôpitaux publics des HCL (Hospices Civils de Lyon), déjà surchargés, et parfois loin de leur domicile.

Le personnel et les usagers

craignent que la clinique soit transformée en dispensaire. Le comité de défense des usagers de la Roseraie existe depuis plusieurs années. En 1998, il avait réussi à faire annuler un projet de fermeture de la maternité. Il vient de faire circuler une pétition qui a obtenu 11 000 signatures et, mardi 10 avril, il appelait, avec le syndicat CGT de la clinique, qui, lui, organisait un débrayage, à une manifestation devant le siège de la Mutualité du Rhône.

Ce jour-là, les 150 personnes présentes ont occupé une salle en demandant que M. Contis, directeur général de la Mutualité du Rhône, vienne s'expliquer devant elles. Devant son refus, tout le monde est allé occuper les escaliers menant à son bureau jusqu'à ce qu'il accepte de recevoir une délégation. Mais, bien que dans une interview donnée au Progrès trois jours plus tôt, M. Contis ait affirmé ne pas avoir l'intention de céder à la pression du Comité des usagers et de la CGT, ces derniers ont bien l'intention de continuer à se battre pour défendre cet établissement public.

## La réforme du collège façon Lang

### DES INTENTIONS, ET L'APPEL AU DÉVOUEMENT DES PERSONNELS, À DÉFAUT DES MOYENS NÉCESSAIRES

Depuis 1975, tous les élèves sont dirigés vers le collège à l'issue de l'école primaire. Plus récemment l'orientation en fin de 5<sup>ème</sup> a été abandonnée. Elle se fait aujourd'hui en 3<sup>ème</sup>. C'est ce que l'on nomme « le collège pour tous » ou « collège unique ».

Mais d'unique, ce collège n'a que le nom. Rien de commun entre des collèges paisibles de deux ou trois cents élèves et

des établissements aux locaux inadaptés tels les nombreux collèges de plus de 900 élèves. Tout comme ne se ressemblent guère les établissements des beaux quartiers et ceux des quartiers populaires. La quasi-totalité des élèves des premiers accèdent au second cycle général et technologique. Quant aux seconds, une part importante de leurs élèves se dirigent vers l'enseignement professionnel à l'issue de la 3<sup>ème</sup>, quand ils ne font pas partie de ces 57 000 jeunes qui sortent de cette clas-

se sans aucune qualification. C'est parmi ces adolescents, souvent en retard donc plus âgés, n'apprenant plus grand-chose au fur et à mesure qu'ils passent d'une classe à la suivante, que se développent le sentiment d'échec, la violence et les tensions qui peuvent rendre la vie très difficile à tous dans de nombreux collèges.

Face à cette situation, certains prônaient le retour à l'orientation dès la fin de la 5<sup>ème</sup>. Jack Lang ne les a pas suivis, donc le collège pour tous jus-

qu'à la 3<sup>ème</sup> sera maintenu. Mais il n'est pas question pour autant de donner les moyens nécessaires pour contrecarrer l'échec scolaire d'une fraction importante des jeunes des milieux populaires.

Pour Jack Lang, le problème serait que les collégiens « s'ennuient ». En conséquence, il leur propose en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quelques heures d'« itinéraires de découvertes » qui ont toutes les chances de ne passionner que les meilleurs élèves, c'est-à-dire ceux pour qui il n'y a pas de problème. Quant aux autres, c'est dans les matières où ils sont perdus, le français et les mathématiques, que des enseignants pourraient les remettre à flot, par petits groupes et dans des locaux adaptés, et en y consacrant le temps nécessaire. Mais cela demanderait beaucoup de moyens supplémentaires, ce dont il n'est pas

question pour le ministre de l'Éducation.

En revanche, celui-ci n'est pas avare d'appels à la rénovation des pratiques pédagogiques des uns et des autres. À défaut de moyens, cela ne coûte rien de solliciter un peu plus encore le dévouement des personnels.

Grandiloquent, Jack Lang a déclaré à propos de sa réforme du collège : « Dis-moi quel est ton collège et je te dirai quelle société tu prépares ». À défaut de préparer correctement le futur, le collège tel qu'il est aujourd'hui est à l'image d'une société avec ses inégalités sociales que tout comme l'école il est loin de combler, les reproduisant de génération en génération et quelles que soient les réformes sans moyens.

Michel ROCCO

« Cachez ce problème que je ne saurais résoudre »



## LA MÉTHODE LANG VIS-À-VIS DES TOUT-PETITS

Le ministre de l'Éducation nationale conteste l'efficacité de la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans. Il a commandé un rapport sur les « modes d'accueil de remplacement pour les très jeunes enfants » pour évaluer l'effet bénéfique ou pas de l'école maternelle dès deux ans sur les enfants.

La scolarisation des tout-petits a progressé ces dernières décennies. Générale pour les enfants de quatre et trois ans actuellement, elle est de 35% pour les enfants de deux ans. Plusieurs travaux ont montré que l'école dès deux ans dans les « zones défavorisées » était très favorable, surtout pour l'apprentissage de la langue. Mais ce n'est pas le langage que le ministre veut entendre. L'effort consenti pour l'école maternelle est-il utile?, feint-il de s'interroger. Et pour ceux qui n'auraient pas compris où il veut en venir, il prend soin de préciser que l'école à deux ans « n'est ni un droit ni une obligation ».

Ce type de propos inquiétants signifie en général que l'État entend se défaire d'un

peu plus de ses responsabilités en réduisant son effort budgétaire. Ceux qui défendent la scolarisation dès cet âge se trouvent parmi les parents et les instituteurs, bien placés pour mesurer les progrès des enfants quand ils se trouvent en collectivité, et ceux-là même qui contestent la gestion comptable de ce problème.

Par ailleurs, l'école maternelle est aussi le mode de garde le plus accessible pour les familles aux revenus les plus faibles. L'appel à une nourrice ou à une garde d'enfants est une dépense lourde pour les familles. Les parents doivent alors se débrouiller avec les grands-parents ou les amis pour suppléer aux carences du service public. Cette « débrouille » concerne 600 000 enfants, soit le quart des

enfants de moins de 3 ans. Mais les difficultés des travailleurs sont le cadet des soucis de Lang.

Ce n'est donc pas la scolarisation des enfants dès deux ans qu'il faut remettre en question. Bien au contraire, il faut des moyens supplémentaires non seulement pour la généraliser mais également pour créer des conditions favorables pour l'école maternelle. Ce n'est pas avec des classes surchargées de 30 élèves de 2 ou 3 ans que l'on peut effectivement créer les conditions d'une vie collective bénéfique.

Pour Jack Lang, au lieu de régler le problème, mieux vaut le cacher.

Aline RÉTESSE

## Oullins (Rhône) NON À LA FERMETURE DE L'ÉCOLE SEBBANE!

À Oullins, commune de la banlieue sud de Lyon, le maire RPR a demandé à l'académie du Rhône la fermeture de l'école maternelle Sebbane, située au cœur du quartier populaire des Ifs. Cette école a la particularité de ne comporter qu'une seule classe avec un nombre d'enfants inscrits qui a tendance à diminuer. Et comme le maire a le projet d'y installer autre chose, d'une part il prétend que cette classe unique coûte trop cher, d'autre part il signe toutes les dérogations nécessaires pour que les parents puissent inscrire leurs enfants ailleurs.

Dès que le projet a été rendu public, la FCPE (Fédération Cornec des Parents d'Élèves) a organisé une première manifestation devant l'hôtel de ville. Reçus par l'adjoint aux affaires scolaires, ce dernier a bien sûr confirmé que, selon lui, cette école coûtait trop cher, mais sans jamais dire combien. Pour lui, les enfants des Ifs devraient donc aller grossir les classes de

l'école maternelle la plus proche. Mais il est à craindre que ceux qui n'ont que deux ans et demi ne puissent plus être scolarisés comme jusqu'à présent et surtout dans de moins bonnes conditions.

Et comme, mardi 3 avril, se tenait un conseil municipal sur le budget de la commune, les conseillers de gauche ont à nouveau appelé les parents à venir manifester leur hostilité aux projets du maire.

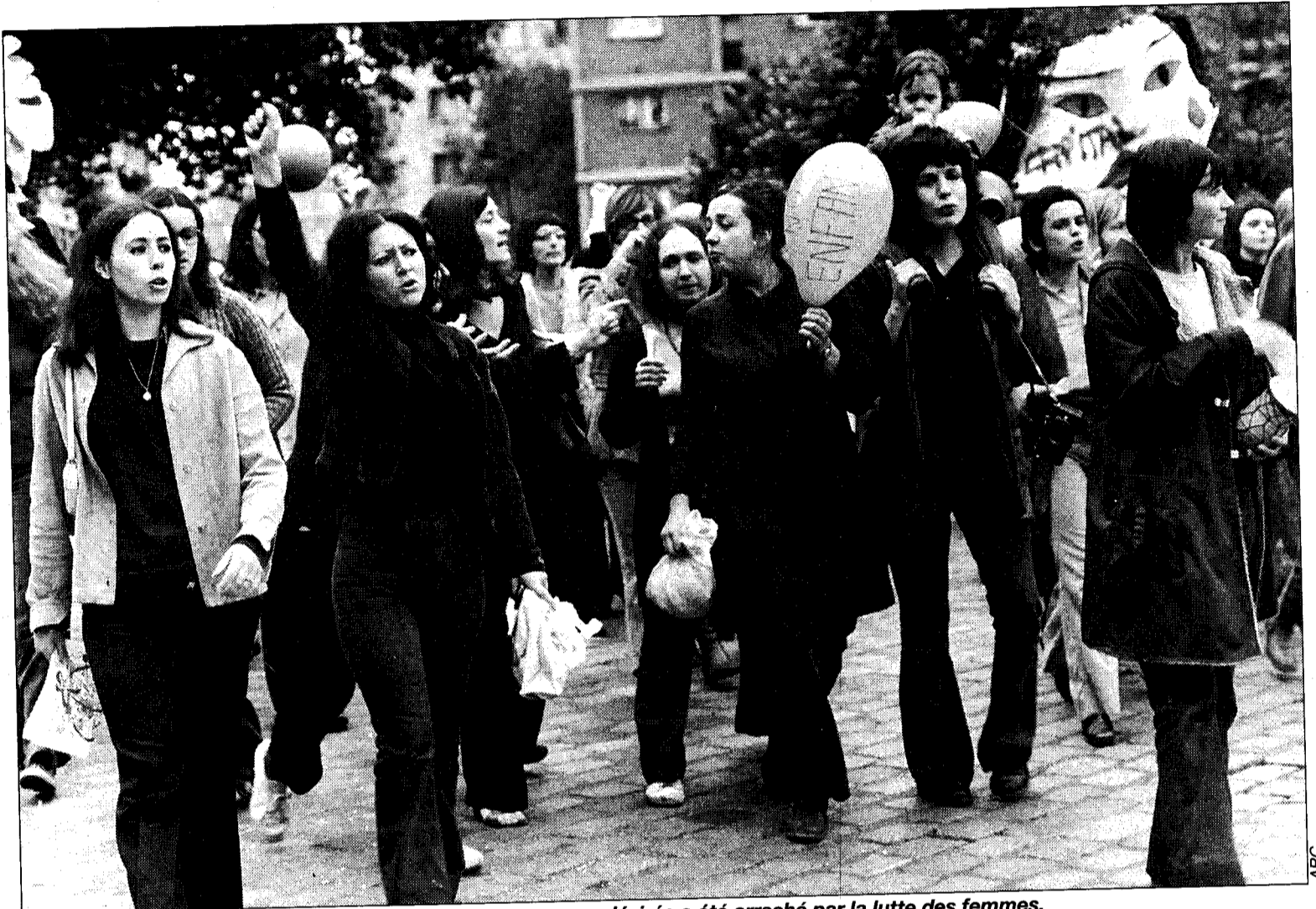
Le début de ce conseil fut donc quelque peu agité: une centaine de personnes présentes dans la salle protesta vivement quand le maire refusa d'entendre les déclarations préalables de l'opposition municipale, y compris celle du nouveau conseiller Lutte Ouvrière d'Oullins.

Finalement, pendant que le public scandait « L'école Sebbane vivra », les conseillers municipaux de la gauche plurielle et celui de Lutte Ouvrière ont quitté la salle, refusant de participer plus longtemps à cette mascarade.

## Il y a trente ans

# Le manifeste des femmes pour le droit à l'avortement

Il y a 30 ans, en avril 1971, paraissait dans l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* un appel signé de 343 femmes réclamant « le libre accès aux moyens anticonceptionnels » et « l'avortement libre ». Certaines d'entre elles, qui appartenaient au Mouvement de Libération des Femmes (MLF), ajoutaient que l'avortement devait être gratuit. Ces femmes affirmaient : « Je déclare avoir avorté », et mettaient au défi les autorités de leur appliquer la loi, qui interdisait à l'époque l'avortement. Cet acte de rébellion déclencha un véritable tollé dans le monde bien-pensant, mais ce manifeste en forme de pavé dans la mare fut l'un des points forts du mouvement qui, pendant des années, exigea et finit par obtenir la reconnaissance de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).



Le droit, encore restreint, de mettre fin à une grossesse non désirée a été arraché par la lutte des femmes.

### La loi réactionnaire de 1920

En France, depuis la loi du 31 juillet 1920, l'avortement était interdit, de même que toute propagande pour les moyens anticonceptionnels. Cette loi, votée par une Assemblée d'hommes — les femmes de l'époque n'avaient même pas le droit de vote et encore moins le droit d'être élues — avait été élaborée dans le contexte réactionnaire de l'après Première Guerre mondiale. Il fallait, clamaient les va-t'en-guerre, beaucoup d'enfants pour reconstruire une France forte...

Considéré comme un crime, l'avortement était passible des assises. Mais les jurys populaires se montraient parfois très compréhensifs et décidaient de peines légères. En 1923, les législateurs décidèrent donc que le crime ne serait plus qu'un délit et serait, de ce fait, jugé en correctionnelle par des juges professionnels. Eux aussi, il est vrai, se montrèrent parfois cléments, mais il y eut cependant plusieurs centaines de condamnations par an, y compris à des peines de prison. Ce qui n'empêcha pas les avortements clandestins de se compter par centaines de milliers.

À l'approche de la Deuxième

Guerre mondiale, la loi fut de nouveau appliquée avec rigueur, et même renforcée par la chambre dite de Front Populaire : celle-ci décida entre autres de lever le secret professionnel des médecins pour qu'ils puissent dénoncer les avortements. Même l'intention d'avorter était punissable, puisqu'on condamna à l'époque des femmes qui, se croyant à tort enceintes, avaient tenté de provoquer un avortement. Enfin, le 9 juin 1943, une blanchisseuse accusée d'avoir provoqué 26 avortements fut condamnée à mort, pour être exécutée le 30 juillet.

Cette application avec rigueur de la loi dura jusqu'à la fin des années 1950. Le nombre de condamnations retomba alors à quelques centaines par an. Cela ne signifie pas que le sort des femmes s'était amélioré. Des centaines de milliers d'entre elles continuaient à être contraintes à l'avortement dans la clandestinité. Les démographes estimaient qu'il y avait un avortement pour une naissance. Et qui dit clandestinité dit conditions d'hygiène déplorables, méthodes barbares et dangereuses. « *Tout ce qui pique, perce, embroche, perce a été utilisé* », peut-on lire dans la thèse d'un médecin cité dans le Manifeste des 343. Des centaines de femmes mouraient chaque année des suites d'un avortement;

des milliers en restaient mutilées ou stériles.

Bien évidemment, c'était parmi les femmes des milieux populaires que se trouvaient les victimes. Sur les centaines de femmes condamnées par la justice sur une année, on comptait seulement deux cadres supérieurs et deux femmes d'industriels. « *On aboutit à une justice de classe ! Seules les déshéritées, qui ont souvent de larges excuses, sont frappées* » s'exclamait un médecin de l'époque.

### La lutte pour le droit à l'IVG

En 1956, c'est une femme médecin qui fonda le Mouvement Français pour le Planning Familial. À l'époque, selon des sondages qui valent ce que peuvent valoir des sondages, un français sur deux aurait été favorable à la contraception. Quinze ans plus tard, on estimait le pourcentage à neuf Français sur dix. Mai 1968 avait contribué à enlever quelques toiles d'araignées dans la tête de certains hommes. Mais la loi ne changea pratiquement pas. Seule la contraception, depuis la loi Neuwirth de décembre 1967, s'était un peu libéralisée. Mais toute publicité à son sujet, et même toute informa-

tion, restaient interdites.

Dans ce contexte, et pour répondre à des courants comme le mouvement réactionnaire « Laissez-les vivre », dont les affiches de l'époque montraient un fœtus percé d'un couteau, parut le Manifeste des 343 femmes. Elles déclaraient donc qu'elles aussi avaient eu recours à l'avortement, « *comme un million de femmes chaque année* ». De nombreux noms célèbres figuraient dans la liste des signataires. Parmi elles, Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Gisèle Halimi, Ariane Mnouchkine, Jeanne Moreau, Françoise Sagan... Cet appel fut suivi quelques mois plus tard d'un appel signé par plusieurs centaines de médecins affirmant avoir participé à des avortements. La justice n'osa pas attaquer les signataires.

En novembre 1972, à Bobigny, le procès d'une jeune fille de 16 ans, accusée d'avoir avorté, fut à nouveau l'occasion de manifestations et de témoignages de nombreuses personnalités citées comme témoins. La jeune fille fut acquittée et sa mère ne fut condamnée qu'à une amende symbolique. Quelques mois plus tard se constitua le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception, le MLAC,

qui organisa de nombreuses manifestations pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Ce ne fut qu'en 1974 que le gouvernement recula, partiellement, en autorisant pour cinq ans, et avec de nombreuses précautions, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). La loi Veil, du nom de la ministre de la Santé de Giscard d'Estaing, fut votée en décembre, sur proposition donc d'un gouvernement de droite. Mais de nombreux députés de droite ne la votèrent pas. Elle ne passa qu'avec les députés de gauche.

Cette loi ne fut qu'un premier pas. Elle interdisait de faire connaître les méthodes et même les lieux où étaient pratiqués les IVG ! Et il fallut plusieurs années pour vaincre les réticences de nombreux médecins, en particulier de certains mandarins, qui interdisaient que soit procédé à des IVG dans leur service... Par certains aspects, nous sommes encore dans cette période, même si l'IVG est à présent remboursée par la Sécurité sociale.

Il a donc fallu de longues années de luttes pour que les femmes conquissent le droit, encore restreint, de mettre fin à une grossesse non désirée.

Roger PÉRIER

Ex-Yougoslavie

# UN MILOSEVIC PEUT EN CACHER BIEN D'AUTRES

Slobodan Milosevic, arrêté à la fin du mois de mars par le nouveau gouvernement serbe de Kostunica, va peut-être finir par être jugé quelque part. C'est certes un criminel, auquel le nouveau régime pourrait chercher à faire porter la responsabilité des catastrophes qui ont frappé le pays et sa population ces dernières années. Mais s'il porte en effet des responsabilités écrasantes, comment pourrait-on considérer isolément le cas de cet homme, parvenu à la tête de la Yougoslavie d'après Tito, et qui ne s'est tout de même pas fait tout seul ?

Milosevic était un cadre, un apparatchik du parti unique de Tito lorsque la fédération yougoslave est devenue ouvertement le terrain d'une lutte pour le pouvoir dans les milieux dirigeants, dans le cadre de la succession de Tito (mort en 1980). Il s'occupait d'affaires bancaires, lié – soit dit en passant – à la Banque franco-yougoslave de Paris, dont le directeur, un ami proche, allait être décoré de la Légion d'honneur en 1989 par Roland Dumas... Avec sa femme, Mirjana Markovic, considérée comme une « idéo-

logue », ils formaient un couple d'arrivistes sans scrupules. Pour parvenir à la tête de la Ligue des communistes de Serbie (1987), il manœuvra afin d'écarter son mentor, Ivan Stambolic (lequel a mystérieusement disparu, d'ailleurs, en août 2000), puis tous les autres obstacles au sein de l'appareil.

Milosevic s'appuya sur une certaine démagogie « sociale », parlant de « révolution antibureaucratique » – la Yougoslavie était en pleine crise économique et sociale –, puis de plus en plus ouverte-

ment il entreprit d'exalter le nationalisme serbe, en particulier à propos du Kosovo. En quoi il reçut l'appui actif d'une grande partie de l'intelligentsia nationaliste, derrière l'écrivain Dobrica Cosic, ainsi que l'appui tout naturel de l'Église orthodoxe serbe.

Milosevic devint président de la Serbie en mai 1989. Toute une nomenclatura ex-titiste, toute une petite bourgeoisie, toute une clique de privilégiés affairistes, appuyés sur une police et des milices parallèles, se retrouvaient en lui. La Serbie était la république la plus forte de la Yougoslavie, mais le phénomène eut son pendant dans les autres républiques.

Les différents chefs, hier certes déjà rivaux mais cohabitants au sein de l'appareil d'État

titiste, se mettaient alors ouvertement à se constituer des fiefs sur les bases ethniques qui s'offraient à eux, léguées par l'histoire en partie mais aussi recrées au besoin par des manipulations, des provocations, toute une propagande et toute une intoxication haineuse systématique, auxquelles nombre d'intellectuels prêtèrent leur concours, tandis que des bandes armées s'imposaient par la force aux populations.

Restait aux dirigeants des grandes puissances impérialistes, Européens puis Américains, à donner leur feu vert à la création de nouvelles frontières, en reconnaissant les indépendances des ex-républiques composantes de la fédération yougoslave. Lorsqu'il y eut dans ce cadre des élections pluripartites, en 1990, partout les formations nationalistes locales les remportèrent.

Il était déjà bien clair que la « purification » ethnique allait être l'aboutissement de la logique nationaliste. Le guerre

commença en Slovénie, en juin 1991, il y a bientôt dix ans.

Aujourd'hui, le dirigeant croate Tudjman est mort, en Bosnie Izetbegovic s'est retiré du pouvoir, Milosevic est en prison. Mais rien n'est en passe de se régler. Dans toute l'ex-Yougoslavie disloquée, ruinée, ce sont des couches ou des cliques de privilégiés qui détiennent le pouvoir et l'accès à des richesses relevant désormais largement d'une « économie parallèle », pour ne pas dire de trafics mafieux. La région et ses habitants, toutes populations confondues, ont subi une régression catastrophique et sont plus que jamais la proie des appétits concurrents des groupes impérialistes comme de leurs relais locaux.

Et pour régler tous ces problèmes, il faudra bien plus que le procès d'un Milosevic : une véritable révolution sociale.

C.L.G.



La famille Milosevic, de gauche à droite, le dictateur déchu, sa femme Mirjana Markovic et son fils Marco.

## Renault en Roumanie

# DES SALES COUPS EN PERSPECTIVE

« Notre objectif est de faire en quatre ou cinq ans avec Dacia ce que Volkswagen a fait avec Skoda en dix ans », cette déclaration du directeur des opérations internationales de Renault en dit long sur les sales coups que préparent les dirigeants du groupe, depuis qu'ils ont mis la main sur l'usine roumaine d'automobiles Dacia.

Dans cette usine, ils projettent de produire d'ici 2004 un modèle économique, destiné notamment aux marchés des pays de l'Europe centrale et orientale et de Russie. Pour l'heure, ils s'y préparent en intensifiant les rythmes de travail, ce qui se traduit par un

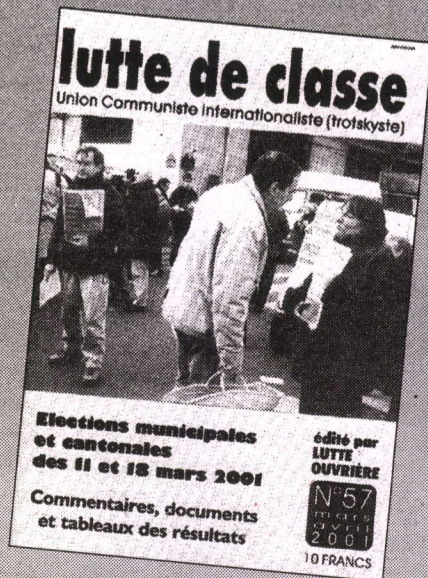
grand nombre d'accidents. En revanche, les salaires sont maintenus au plus bas : 700 F par mois en moyenne. Mais pour atteindre leurs objectifs, les représentants de Renault veulent encore gagner 50 % de productivité. Du coup, ils s'appêtent à supprimer 11 000 des 27 500

emplois de l'entreprise d'ici 2004. Ce qui ne les empêche pas, parallèlement, d'invoquer les quelques reconversions prévues pour prétendre à des subventions, tirées des fonds que l'Europe destine au développement de la Roumanie !

Reste à savoir si les travailleurs de Dacia accepteront sans broncher cette dégradation de leurs conditions de vie et de travail. En tout cas, les syndicats menacent de déclencher une grève à partir de la mi-avril s'ils n'obtiennent pas une augmentation immédiate des salaires.

### Vient de paraître

## LUTTE DE CLASSE N°57 (mars-avril 2001)



Élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars 2001 : Commentaires, documents et tableaux des résultats.

- Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres.